



Rapport annuel de gestion

MINISTÈRE DES FINANCES

2017-2018

Rapport annuel de gestion

MINISTÈRE DES FINANCES

2017-2018

NOTES

Sauf indication contraire, l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion présente les résultats pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes. Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Rapport annuel de gestion du ministère des Finances – 2017-2018

Dépôt légal – Décembre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1705-1916 (Imprimé)
ISSN 2368-8912 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2018

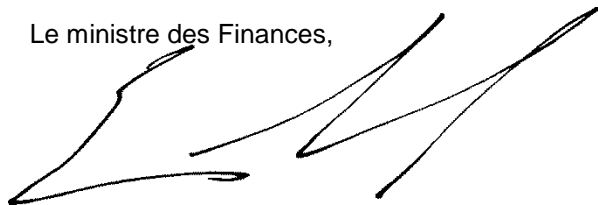
MESSAGE DU MINISTRE

La présidence de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Je vous transmets le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère des Finances. Ce rapport fait état des résultats obtenus par le Ministère et de ses principales réalisations.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, connected strokes that form a stylized representation of the name 'Eric Girard'.

Eric Girard

Québec, novembre 2018

MESSAGE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Eric Girard
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère des Finances. Ce rapport présente les résultats enregistrés au ministère des Finances pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Il a été préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe professionnelle et rigoureuse. Je tiens à remercier le personnel du Ministère pour tout le travail accompli.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre des Finances,



Pierre Côté

Québec, novembre 2018

DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

L'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion relève de la responsabilité du sous-ministre des Finances et des membres du comité de direction du Ministère. Cette responsabilité porte sur la fiabilité des données et des contrôles afférents.

À notre avis, les résultats et les données du *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère des Finances :

- décrivent fidèlement la mission, les mandats et les orientations stratégiques;
- présentent les objectifs, les indicateurs et les résultats atteints.

Nous déclarons que les informations contenues dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents sont fiables et correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2018.



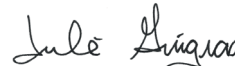
Luc Monty
Sous-ministre



Pierre Côté
Sous-ministre associé aux relations fédérales-provinciales, à la dette, aux régimes de retraite et aux opérations financières



Marc Sirois
Sous-ministre adjoint à la politique budgétaire



Julie Gingras
Sous-ministre adjointe aux politiques aux particuliers et à l'économique



Alain Bélanger
Sous-ministre adjoint au financement et à la gestion de la dette



David Bahan
Sous-ministre adjoint aux politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État



Marc Grandisson,
Sous-ministre adjoint au droit fiscal, à l'optimisation des revenus et aux politiques locales et autochtones



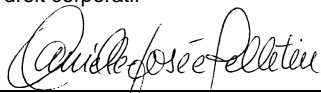
Richard Boivin
Sous-ministre adjoint aux politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif



Jean-François Lord
Directeur des affaires juridiques



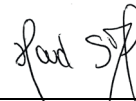
Bertrand Cayouette
Directeur général de l'organisation du budget et de l'administration



Danielle-Josée Pelletier
Directrice des communications



Simon-Pierre Falardeau
Contrôleur des finances



David St-Martin
Secrétaire général

RAPPORT DE VALIDATION DE LA DIRECTION DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE LA COORDINATION MINISTÉRIELLE

Monsieur le Sous-Ministre,

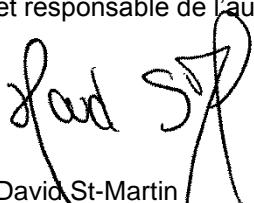
Nous avons procédé à l'examen des résultats et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du ministère des Finances pour l'exercice 2017-2018, exercice qui s'est terminé le 31 mars 2018. La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité et de la divulgation de ces données incombe à la haute direction du ministère des Finances.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en nous basant sur les travaux que nous avons réalisés au cours de notre examen.

Notre examen s'est appuyé sur les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Les travaux nous ont permis d'obtenir des renseignements et des pièces justificatives, de mettre en œuvre des procédés analytiques, de réviser des calculs et de discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les résultats et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* du ministère des Finances ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

Le secrétaire général du Ministère
et responsable de l'audit interne,



David St-Martin
Québec, octobre 2018

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du Ministère	3
1. Présentation des résultats.....	7
1.1 Résultats à l'égard des enjeux du plan stratégique.....	7
1.2 Résultats à l'égard des déclarations de services aux citoyens	42
1.3 Résultats à l'égard du plan d'action de développement durable 2015-2020.....	44
2. Utilisation des ressources.....	61
2.1 Ressources humaines	61
2.2 Ressources informationnelles	64
2.3 Ressources financières et budgétaires	66
3. Exigences découlant de lois et de politiques et autres renseignements	71
3.1 Accès à l'égalité en emploi	71
3.2 Emploi et qualité de la langue française.....	74
3.3 Accès aux documents et protection des renseignements personnels	75
3.4 Divulgence d'actes répréhensibles.....	78
3.5 Politique de financement des services publics	79
3.6 Allègement réglementaire et administratif	80
3.7 Liste des lois relevant de l'autorité du ministre.....	82
3.8 Liste des organismes ou des personnes morales dont les lois constitutives relèvent du ministre.....	86
3.9 Liste des publications du Ministère.....	87

Liste des tableaux

TABLEAU 1	Résultats relatifs au plan stratégique	7
TABLEAU 2	Impact financier des réductions du fardeau fiscal des Québécois.....	15
TABLEAU 3	Illustration des allègements fiscaux pour un couple dont le revenu total est de 88 100 \$	16
TABLEAU 4	Écart de revenu disponible avec les autres provinces pour un couple ayant deux enfants – 2018	16
TABLEAU 5	Impact financier de la réduction du fardeau fiscal des sociétés	18
TABLEAU 6	Rendement des actions concertées financées par la Provision pour augmenter, avec l’approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus.....	22
TABLEAU 7	Mesures annoncées dans les bulletins d’information	24
TABLEAU 8	Nombre de visites sur les sites Web et les médias sociaux – Période du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	37
TABLEAU 9	Indicateur de performance de l’administration de programmes relatifs au secteur financier.....	42
TABLEAU 10	Indicateurs de performance d’Épargne Placements Québec	43
TABLEAU 11	Résultats relatifs au plan d’action de développement durable 2015-2020	44
TABLEAU 12	Effectif au 31 mars	61
TABLEAU 13	Heures rémunérées par secteur d’activité en 2017-2018.....	62
TABLEAU 14	Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d’activité	62
TABLEAU 15	Évolution des dépenses en formation	62
TABLEAU 16	Jours de formation selon la catégorie d’emploi.....	63
TABLEAU 17	Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier	63
TABLEAU 18	Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2017-2018	64
TABLEAU 19	Liste et état d’avancement des principaux dossiers en ressources informationnelles.....	64
TABLEAU 20	Liste des principaux dossiers en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées.....	65
TABLEAU 21	Suivi de la mise en œuvre des standards d’accessibilité Web en 2017-2018.....	65
TABLEAU 22	Dépenses et évolution par orientation stratégique.....	66
TABLEAU 23	Répartition de l’effectif en heures rémunérées pour la période du 1 ^{er} avril 2017 au 31 mars 2018	67
TABLEAU 24	Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1 ^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018	67
TABLEAU 25	Effectif régulier au 31 mars 2018	71
TABLEAU 26	Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d’emploi, au cours de la période 2017-2018	71
TABLEAU 27	Embauche des membres de groupes cibles en 2017-2018.....	71
TABLEAU 28	Évolution du taux d’embauche global des membres de groupes cibles par statut d’emploi.....	71
TABLEAU 29	Évolution de la représentativité des membres de groupes cibles au sein de l’effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	72

TABLEAU 30	Représentativité des membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2018	72
TABLEAU 31	Taux d'embauche des femmes en 2017-2018 par statut d'emploi	72
TABLEAU 32	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2018	73
TABLEAU 33	Autres mesures ou actions en 2017-2018 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)	73
TABLEAU 34	Comité permanent et mandataire	74
TABLEAU 35	Statut de la politique linguistique institutionnelle	74
TABLEAU 36	Implantation de la politique linguistique institutionnelle	74
TABLEAU 37	Nombre total de demandes reçues	75
TABLEAU 38	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais	75
TABLEAU 39	Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue	76
TABLEAU 40	Nombre total de demandes ayant fait l'objet d'accommodement raisonnable et nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	76
TABLEAU 41	Niveau de financement des services tarifés	79

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1	Solde budgétaire de 2012-2013 à 2019-2020	10
GRAPHIQUE 2	Part des transferts fédéraux dans les budgets des provinces – 2017-2018	11
GRAPHIQUE 3	Dette brute au 31 mars	13
GRAPHIQUE 4	Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars	13
GRAPHIQUE 5	Évolution de l'emploi	25
GRAPHIQUE 6	Taux de chômage.....	25
GRAPHIQUE 7	Taux effectifs marginaux d'imposition sur les investissements – 2017	32



PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

**Rapport
annuel
de gestion
2017-2018**

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

Le Ministère

Le Ministère compte sur l'expertise de huit grands secteurs :

- Contrôleur des finances;
- Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones;
- Financement et gestion de la dette;
- Politique budgétaire;
- Politiques aux particuliers et à l'économie;
- Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État;
- Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif;
- Relations fédérales-provinciales, dette, régimes de retraite et opérations financières.

Ces secteurs sont appuyés par des unités de soutien, comme la Direction générale de l'organisation du budget et de l'administration, la Direction des communications, la Direction des affaires juridiques ainsi que la Direction du secrétariat général et de la coordination ministérielle.

L'organigramme détaillé est présenté à la fin de ce document.

Notre vision

Le ministère des Finances du Québec, par son apport à la gestion responsable et rigoureuse des finances publiques, entend être reconnu comme une institution performante, innovante et d'excellence, au service de l'ensemble de la société et du développement économique équitable du Québec, qui assure aux générations actuelles et futures une meilleure qualité de vie.

Notre mission

La Loi sur le ministère des Finances confère au ministre la mission de conseiller le gouvernement en matière financière et de favoriser le développement économique. À ces fins, le ministère des Finances appuie le ministre en élaborant et en proposant au gouvernement des politiques en matière économique, fiscale, budgétaire et financière.

Il élabore et propose au gouvernement des mesures d'aide financière et d'incitation fiscale afin de favoriser et de soutenir la croissance de l'économie, de l'investissement et de l'emploi.

Nos valeurs

Le Ministère appuie son action sur les valeurs gouvernementales d'intégrité, d'impartialité, de compétence, de loyauté et de respect, auxquelles s'ajoutent la rigueur, l'excellence et le professionnalisme. Ces valeurs font la réputation du Ministère.

Nos fonctions

En tant qu'organisme de gouverne, le Ministère joue un rôle-conseil en matière financière et économique auprès du ministre et du gouvernement, ainsi qu'auprès des autres ministères et organismes. Par ailleurs, le Ministère effectue un suivi de la situation financière du gouvernement et de l'état de l'économie québécoise, et assure la mise en œuvre des décisions gouvernementales en matière économique et financière.

Le Ministère appuie le ministre dans les fonctions suivantes :

- préparer et présenter à l'Assemblée nationale le discours sur le budget, qui énonce les orientations en matière économique, fiscale, budgétaire et financière du gouvernement;
- établir et proposer au gouvernement le niveau global des dépenses;
- proposer au gouvernement des orientations en matière de revenus et le conseiller sur ses investissements;
- surveiller, contrôler et gérer tout ce qui se rattache aux finances de l'État et qui n'est pas attribué à une autre autorité;
- gérer le fonds consolidé du revenu et la dette publique;
- veiller à la préparation des comptes publics et des autres rapports financiers du gouvernement;
- préparer et publier, préalablement à la tenue des élections générales qui suivent l'expiration d'une législature, un rapport préélectoral qui présente l'état des finances publiques;
- élaborer des politiques et des orientations en matière d'investissements en immobilisations et établir le niveau des engagements financiers inhérents au renouvellement des conventions collectives, de concert avec le président du Conseil du trésor;
- élaborer et proposer au Conseil du trésor les conventions comptables qui doivent être suivies par les ministères et les organismes, les règles relatives aux paiements faits sur le fonds consolidé du revenu ainsi que celles relatives à la perception et à l'administration des revenus de l'État.

Le ministre peut, pour la préparation et la présentation des orientations budgétaires du gouvernement, déterminer des cibles de résultats nets applicables aux sociétés d'État, autres que la Caisse de dépôt et placement du Québec, la Commission de la construction du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ainsi que Retraite Québec.

De plus, le Ministère doit :

- établir le cadre macroéconomique du budget et effectuer le suivi de la conjoncture économique afin d'orienter les politiques économiques et budgétaires du gouvernement;
- assurer le suivi du Fonds des générations et déterminer la politique de placement de ce fonds;
- mettre en place une fiscalité qui favorise la productivité des entreprises et des travailleurs, et la redistribution de la richesse;
- préparer des rapports sur l'application des lois régissant le secteur financier et proposer au gouvernement des modifications législatives à ces lois, le cas échéant;
- conseiller le ministre et les autorités pour assurer la bonne performance des sociétés d'État commerciales;
- assurer le suivi et l'encadrement des sociétés d'État;
- conseiller le ministre à l'égard des relations financières fédérales-provinciales;
- encadrer et appuyer la croissance du secteur des boissons alcooliques conjointement avec les autres ministères responsables.



PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

**Rapport
annuel
de gestion
2017-2018**

1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

1.1 Résultats à l'égard des enjeux du plan stratégique

Le ministère des Finances appuie sa reddition de comptes sur les objectifs contenus dans son plan stratégique 2017-2020 et dans son Plan annuel de gestion des dépenses 2017-2018, mais également sur ceux contenus dans le Plan économique du Québec de mars 2017. Ces documents conjuguent des enjeux qui visent notamment une gestion responsable des finances publiques, un Québec entreprenant et compétitif qui génère de la richesse ainsi qu'une amélioration continue des façons de faire.

Le ministère des Finances a pris connaissance du rapport 2018 sur la performance des ministères du gouvernement du Québec fait par le chercheur Marc-Nicolas Kobrynsky et publié par la revue *L'actualité*. Le Ministère entend tenir compte des commentaires émis par le chercheur et apporter des précisions à son plan stratégique 2017-2020, et ce, d'ici la fin de l'année financière 2018-2019.

TABLEAU 1

Résultats relatifs au plan stratégique

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018
1. Atteindre et maintenir l'équilibre budgétaire, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire	Cibles de la Loi sur l'équilibre budgétaire atteintes chaque année	100 % des objectifs prévus dans la Loi	Équilibre budgétaire atteint
2. S'assurer que le Québec reçoit sa juste part des transferts fédéraux	Revenus de transferts fédéraux	Part du Québec au moins égale à son poids démographique au Canada	La part du Québec est au moins égale à son poids démographique au Canada
3. Réduire le poids de la dette en poursuivant les versements au Fonds des générations	Versements au Fonds des générations effectués chaque année	100 % des revenus prévus dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations 100 % des objectifs prévus dans la Loi	100 % des revenus dédiés versés Il est prévu que 100 % des objectifs inscrits dans la Loi soient atteints d'ici 2025-2026

TABLEAU 1

Résultats relatifs au plan stratégique (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018
4. Assurer l'équité, la compétitivité et l'intégrité du régime fiscal	Comparaison du régime fiscal du Québec et des autres juridictions	Mesurer l'évolution relative du fardeau fiscal	Particuliers : Au total, c'est près de 19 milliards de dollars que les Québécois recevront en allègement fiscal sur la période s'étalant de 2014-2015 à 2022-2023 Sociétés : Les mesures mises de l'avant, totalisant près de 2,6 milliards de dollars, ont permis de réduire l'écart du fardeau fiscal avec les autres provinces
	Taux de rendement des mesures de contrôle visant à contrer l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	Rendement de neuf dollars par dollar investi dans les projets financés dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale et l'évitement fiscal	En 2016-2017, le gouvernement a obtenu un rendement de 9,90 \$ par dollar investi ⁽¹⁾
	Suites données aux recommandations de la Commission des finances publiques concernant les paradis fiscaux	s. o.	Le gouvernement a annoncé des mesures répondant à 33 des 38 recommandations
5. S'assurer que les mesures fiscales atteignent les objectifs au meilleur coût possible	Un examen continu du régime fiscal	Au moins quatre bulletins d'information par année	Onze bulletins d'information publiés
6. Favoriser la création d'emplois, la participation de la population au marché du travail et la croissance de la productivité au Québec	Accroissement de l'emploi au Québec	Atteindre les cibles prévues au budget	90 200 emplois créés en 2017
7. Maintenir un environnement concurrentiel pour favoriser le développement du secteur ⁽²⁾	Nombre de centres financiers internationaux (CFI)	Ajouter 2 CFI par année, pour un total de 6 sur trois ans, au-delà des 51 CFI déjà existants	50 sociétés demeurent certifiées et actives à la mesure CFI
	Nombre d'employés admissibles dans les CFI	Ajouter 335 employés admissibles dans les CFI sur trois ans, au-delà des 972 employés admissibles déjà existants, pour un total de 1 307	966 employés demeurent certifiés et actifs à la mesure CFI

TABLEAU 1

Résultats relatifs au plan stratégique (suite)

Objectif	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018
8. Favoriser la compétitivité du régime fiscal des sociétés	Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés	Taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement des sociétés maintenu sous la moyenne canadienne	Taux effectif marginal d'imposition plus faible de 3,1 points de pourcentage que la moyenne canadienne
9. Maintenir la qualité et la rigueur des informations produites	Amélioration des documents préélectoraux	Publication d'un rapport préélectoral sur les finances publiques	Amorce des travaux de préparation du rapport préélectoral sur les finances publiques
	États financiers conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public	Application intégrale des conventions comptables du gouvernement et des normes comptables du secteur public	Le Vérificateur général du Québec conclut que les états financiers consolidés du gouvernement sont préparés conformément à ces normes comptables
10. Améliorer la visibilité du Ministère auprès des citoyens et des citoyennes	Nombre de visites sur le site Web et les médias sociaux	Augmentation de 10 % d'ici 2020	Total des visites Web : 1 830 232 Total des abonnés aux médias sociaux : 15 146
11. Faciliter la compréhension du régime fiscal québécois	Nombre d'outils d'information et de vulgarisation sur le régime fiscal mis en ligne	Maintenir un minimum de trois outils Web actifs	Cinq outils Web actifs
12. Améliorer l'efficacité dans la gestion des travaux	Nombre de processus révisés et améliorés	Mettre en place dix projets administratifs d'ici 2020	Deux projets améliorés
13. Assurer un haut niveau de compétences spécialisées du personnel	Nombre d'employés et d'employées ayant eu accès à des formations adaptées à l'évolution du domaine des finances publiques	Cinquante participants par année inscrits à des activités de formation	299 employés ont suivi des formations liées à une expertise spécifique (droit, finance, administration, comptabilité, etc.)
14. Faire connaître le rôle-conseil exercé par le Ministère et sa contribution à la réalisation des mandats du gouvernement et des ministères et organismes	Inventaires des réalisations à l'égard des services-conseils offerts par le ministère des Finances auprès des autres ministères et organismes	Liste des réalisations	Une multitude de gestes ont été posés, et des réalisations ont été accomplies en matière de services-conseils financiers

(1) Les résultats 2017-2018 seront connus ultérieurement.

(2) Ce texte sera reproduit dans une version amendée du Plan stratégique 2017-2020 du ministère des Finances.

ENJEU	UNE GESTION RESPONSABLE DES FINANCES PUBLIQUES
ORIENTATION 1	ASSURER LE FINANCEMENT PÉRENNE DES SERVICES PUBLICS DANS LE RESPECT DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET DE LA CAPACITÉ DE PAYER DES QUÉBÉCOIS ET DES QUÉBÉCOISES
AXE	L'ATTEINTE ET LE MAINTIEN DE L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET LA RÉDUCTION DE LA DETTE

Objectif 1 : Atteindre et maintenir l'équilibre budgétaire, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire

Depuis juin 2014, le gouvernement a mis en place le Plan économique du Québec. Ce plan a permis l'atteinte, puis le maintien de l'équilibre budgétaire. Le gouvernement a ainsi pu mettre en œuvre des gestes importants pour la relance de l'économie.

Le gouvernement s'est engagé à redresser les finances publiques de manière durable. Le maintien de l'équilibre budgétaire est une condition essentielle au développement économique et à la prospérité du Québec.

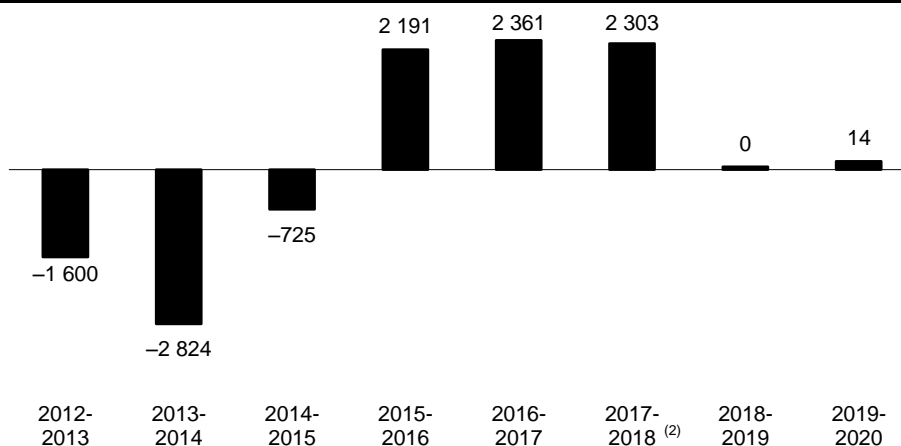
- Il nécessite une gestion responsable des finances publiques et exige que les dépenses soient établies en fonction de l'évolution des revenus.
- Il permet la réduction graduelle du poids de la dette au bénéfice de tous les Québécois, pour les générations actuelles et futures.

L'action gouvernementale a porté ses fruits. Grâce à l'accélération de l'économie et à la bonne gestion des finances publiques, l'équilibre budgétaire a été atteint en 2017-2018, soit pour une troisième année consécutive.

L'accélération de la croissance économique et l'amélioration de la situation financière du Québec permettent au gouvernement d'assurer le maintien de l'équilibre budgétaire pour l'année en cours et les années à venir, et de poursuivre la mise en œuvre d'initiatives pour renforcer le financement de services publics de qualité, soutenir le développement économique et améliorer la qualité de vie des Québécois.

GRAPHIQUE 1

Solde budgétaire⁽¹⁾ de 2012-2013 à 2019-2020 (en millions de dollars)



(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, après utilisation de la réserve de stabilisation.

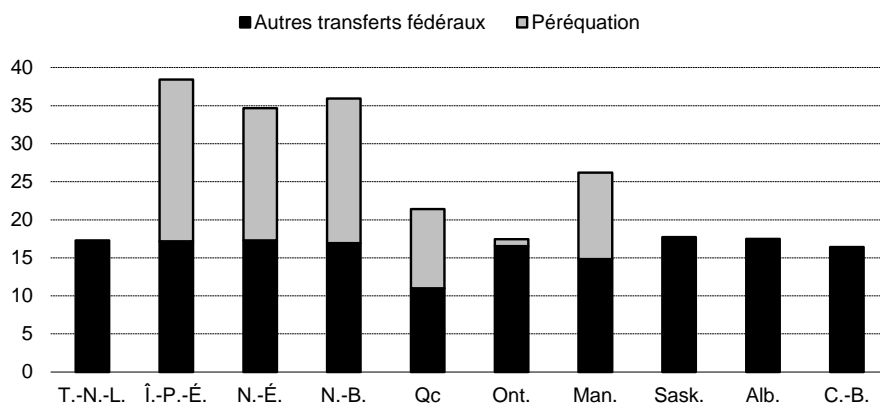
(2) Données publiées dans le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2018* selon l'information disponible en date du 10 juillet 2018.

Objectif 2 : S'assurer que le Québec reçoit sa juste part des transferts fédéraux

En 2017-2018, les revenus de transferts fédéraux du Québec, qui comprennent les paiements de péréquation, le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et les autres programmes, se sont élevés à 22,4 milliards de dollars, soit près de 21 % de ses revenus budgétaires. Il s'agit d'une part comparable à la moyenne des provinces (19 %).

GRAPHIQUE 2

Part des transferts fédéraux dans les budgets des provinces – 2017-2018 (en pourcentage)



Note : Dans le cas du Québec, les transferts fédéraux excluant la péréquation sont réduits de la valeur de l'abattement spécial du Québec.

Sources : Données extraites des budgets des provinces.

Les demandes du Québec à l'égard des transferts fédéraux sont exposées dans le contexte des rencontres fédérales-provinciales-territoriales des ministres des Finances et des budgets du Québec, notamment. En 2017, deux rencontres fédérales-provinciales-territoriales des ministres des Finances ont eu lieu, soit les 19 juin et 11 décembre 2017. De plus, une section sur les transferts fédéraux a été publiée dans les budgets de mars 2017 et de mars 2018.

En 2017 et en 2018, le programme de péréquation a été renouvelé pour une période de cinq ans, et des ententes d'envergure en matière de santé et d'infrastructures ont été convenues avec le gouvernement fédéral.

- Le gouvernement fédéral a confirmé dans son budget 2018 que des modifications techniques seront apportées au programme de péréquation du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2024. Dans l'ensemble, le Québec est d'accord avec les ajustements techniques proposés par le gouvernement fédéral, puisqu'ils permettent l'obtention de plus de précision dans le calcul de la capacité fiscale des provinces.
- Le Québec a également obtenu, le 10 mars 2017, une nouvelle reconnaissance du principe d'asymétrie en convenant d'une entente asymétrique en matière de financement de la santé en trois volets :
 - une somme de 2,5 milliards de dollars correspondant à la part démographique du Québec des fonds ciblés en santé de 11 milliards de dollars pour la période 2017-2018 à 2026-2027 pour les services de santé mentale et les soins à domicile;

- une somme de 1,2 milliard de dollars provenant du volet pour la petite enfance des nouveaux fonds fédéraux consacrés aux infrastructures sociales pour la période 2017-2018 à 2027-2028;
 - une somme de 25 millions de dollars pour la formation des infirmières et des infirmiers praticiens en 2017-2018.
- Finalement, en ce qui concerne la phase 2 du plan fédéral en infrastructures, le Québec a conclu le 6 juin 2018 avec le gouvernement fédéral l'entente bilatérale intégrée qui lui permettra de recevoir un montant de plus de 7,5 milliards de dollars sur dix ans. La part du Québec de l'enveloppe fédérale (33,1 milliards de dollars) correspond à son poids démographique. Le Québec soumettra des projets divisés en quatre volets :
- le transport en commun (5,2 milliards de dollars);
 - les infrastructures vertes (1,8 milliard de dollars);
 - les infrastructures communautaires, culturelles et récréatives (257 millions de dollars);
 - les infrastructures pour les collectivités rurales et nordiques (289 millions de dollars).

Objectif 3 : Réduire le poids de la dette en poursuivant les versements au Fonds des générations

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour l'année financière 2025-2026, la dette brute ne pourra excéder 45 % du PIB du Québec, alors que la dette représentant les déficits cumulés ne pourra excéder 17 % du PIB.

Pour réduire le poids de la dette, le gouvernement dispose du Fonds des générations, mis en place en 2006. Les revenus qui sont alloués annuellement au Fonds des générations viennent réduire la dette. En 2017-2018, l'ensemble des revenus dédiés au Fonds des générations, soit 2,3 milliards de dollars, a été consacré à la réduction du poids de la dette.

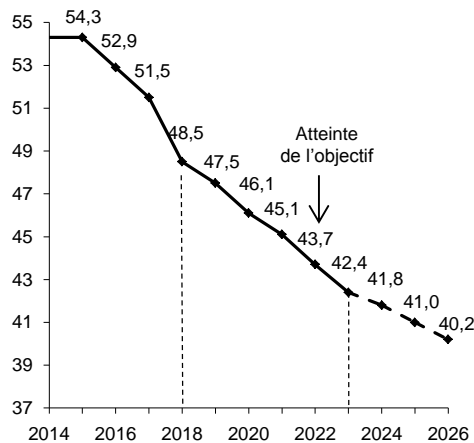
Pour une troisième année consécutive, le poids de la dette brute est en diminution. Au 31 mars 2018, la dette brute s'est établie à 201,1 milliards de dollars. En proportion de l'économie, cela équivaut à 48,5 % du PIB. Ce ratio s'établira à 43,7 % au 31 mars 2022; l'objectif de réduction de la dette brute prévu dans la Loi aura alors été atteint.

Au 31 mars 2018, la dette représentant les déficits cumulés s'est établie, quant à elle, à 115,1 milliards de dollars, ce qui équivaut à 27,7 % du PIB. L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

GRAPHIQUE 3

Dette brute au 31 mars

(en pourcentage du PIB)

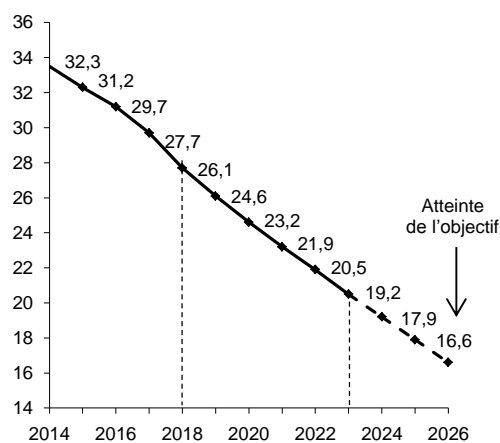


Note : Il s'agit de projections à compter de 2024.

GRAPHIQUE 4

Dette représentant les déficits cumulés au 31 mars

(en pourcentage du PIB)



Note : Il s'agit de projections à compter de 2024.

Une stratégie qui donne de bons résultats

La stratégie de réduction de la dette du gouvernement, poursuivie depuis 2006, donne de bons résultats.

- En 2006, quelques mois seulement après l'annonce de la création du Fonds des générations, deux agences de notation, soit Moody's et DBRS, ont augmenté la cote de crédit du Québec en mentionnant précisément l'engagement de réduction de la dette du gouvernement.
- En 2015-2016, grâce au retour à l'équilibre budgétaire, le ratio de la dette brute au PIB a connu une première diminution depuis 2008-2009. Pour cette année financière, la dette brute a même connu une diminution en termes absolus, une première depuis la fin des années 1950.
- Le Québec n'est plus la province canadienne la plus endettée.
- En 2017, Standard & Poor's a amélioré la cote de crédit du Québec en raison notamment du contrôle de la dette exercé par le gouvernement.
- L'objectif de réduction de la dette brute à 45 % du PIB sera atteint en 2021-2022.
- L'objectif de réduction de la dette représentant les déficits cumulés à 17 % du PIB sera atteint en 2025-2026, comme prévu dans la Loi.

ENJEU	UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE
ORIENTATION 2	ASSURER UN ENVIRONNEMENT FISCAL COMPÉTITIF, ÉQUITABLE ET SIMPLE
AXE	LA PROGRESSIVITÉ, L'ÉQUITÉ, L'INTÉGRITÉ, L'EFFICIENCE ET LA SIMPLICITÉ DU RÉGIME FISCAL

Objectif 4 : Assurer l'équité, la compétitivité et l'intégrité du régime fiscal

Fardeau fiscal des particuliers

Le gouvernement du Québec s'est engagé à réduire le fardeau fiscal des Québécois. Afin de respecter cet engagement, il a mis en place des mesures permettant de diminuer le fardeau fiscal des Québécois dans le Plan économique du Québec. Au total, c'est près de 19 milliards de dollars que les Québécois recevront en allègement fiscal sur la période s'étalant de 2014-2015 à 2022-2023.

■ Plan économique du Québec de mars 2017

Dans le Plan économique du Québec de mars 2017, le gouvernement a augmenté le montant personnel de base d'un montant correspondant à une baisse d'impôt générale de 55 \$ pour près de 4,3 millions de Québécois. Il a également aboli la contribution santé pour la majorité des contribuables en 2016, et pour tous les contribuables en 2017.

■ Mise à jour de novembre 2017

Dans la mise à jour de novembre 2017, le gouvernement a posé d'autres actions permettant de réduire le fardeau fiscal des Québécois, dont :

- la baisse du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %, résultant en une baisse d'impôt générale de près de 1 milliard de dollars et qui représente une hausse du revenu disponible pouvant atteindre 278 \$;
- le supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires versé au moyen du crédit d'impôt remboursable pour le soutien aux enfants à tous les parents qui ont des enfants d'âge scolaire;
- la bonification des primes au travail, qui favorisent l'incitation au travail pour les Québécois à faible ou à moyen revenu.

■ Plan économique du Québec de mars 2018

À l'occasion du dépôt du Plan économique du Québec de mars 2018, le gouvernement a annoncé d'autres mesures permettant d'alléger le fardeau fiscal des Québécois, notamment :

- une réforme du régime de la taxe scolaire qui, une fois en vigueur, permettra aux Québécois d'économiser près de 3,2 milliards de dollars en impôts fonciers sur cinq ans;
- la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience, en augmentant de 1 000 \$ le revenu admissible et en élargissant l'admissibilité aux travailleurs âgés de 61 ans;
- la hausse des plafonds du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants, qui permettra à plus de parents de profiter de la pleine couverture du crédit d'impôt;
- l'annonce d'un allègement fiscal pour l'achat d'une première maison, qui permettra aux nouveaux propriétaires de bénéficier d'un allègement fiscal de 750 \$.

TABLEAU 2

Impact financier des réductions du fardeau fiscal⁽¹⁾ des Québécois (en millions de dollars)

	2014-2015 à 2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	Total
Nouvelles actions							
Plan économique du Québec de mars 2018 ⁽²⁾	—	-105,4	-114,6	-124,8	-136,6	-149,1	-630,5
Mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec ⁽³⁾	-1 083,2	-1 080,3	-1 046,8	-1 075,3	-1 106,9	-1 139,4	-6 531,9
Réforme du régime de la taxe scolaire	—	-498,7 ⁽⁴⁾	-679,3	-681,6	-680,5	-679,7	-3 219,8
Mesures déjà prévues							
Réduction du fardeau fiscal ⁽⁵⁾	-1 762,9	-1 043,0	-1 028,0	-1 033,4	-1 038,8	-1 044,4	-6 950,5
Incitation au travail ⁽⁶⁾	-318,5	-220,9	-221,2	-221,6	-222,0	-222,4	-1 426,6
Autres mesures ⁽⁷⁾	-56,8	-33,3	-33,7	-34,4	-34,9	-35,5	-228,6
TOTAL	-3 221,4	-2 981,6	-3 123,6	-3 171,1	-3 219,7	-3 270,5	-18 987,9

(1) Les réductions du fardeau fiscal incluent notamment les mesures fiscales du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

(2) Les mesures du Plan économique du Québec de mars 2018 n'incluent pas la prolongation du crédit d'impôt RénoVert.

(3) Les mesures de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec incluent la réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 %, le supplément de 100 \$ par enfant pour l'achat de fournitures scolaires et la bonification des primes au travail annoncée à l'occasion de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec et du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.

(4) Il s'agit de la mise en œuvre de la réforme proposée à compter du 1^{er} juillet 2018. Il est à noter que l'année scolaire s'étend du 1^{er} juillet au 30 juin.

(5) La réduction du fardeau fiscal inclut l'abolition de la contribution santé et la bonification du montant personnel de base.

(6) L'incitation au travail inclut l'instauration et la bonification du bouclier fiscal, la bonification du crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience et la bonification des primes au travail annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2016.

(7) Les autres mesures incluent le supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels, le crédit d'impôt pour activités des aînés, la bonification du crédit d'impôt pour dons, la subvention aux aînés pour compenser en partie une hausse de taxes municipales, l'élargissement de la déduction pour résident d'une région éloignée pour les Îles-de-la-Madeleine et les versements automatiques de certains crédits d'impôt remboursables.

■ Un fardeau fiscal en baisse

Pour un couple de la classe moyenne ayant un revenu familial de 88 100 \$, la réduction du fardeau fiscal peut atteindre plus de 1 000 \$.

TABLEAU 3

Illustration des allègements fiscaux pour un couple dont le revenu total est de 88 100 \$ (en dollars)

	2016	2017	2018
Couple ayant deux revenus de travail égaux de 44 050 \$			
Réduction du premier taux d'imposition de 16 % à 15 % annoncée à la mise à jour de novembre 2017	—	560	560
Bonification du montant personnel de base annoncée dans le Plan économique du Québec de mars 2017	—	110	110
Abolition de la contribution santé	364	364	364
Réduction du fardeau fiscal	364	1 034	1 034

De plus, l'ensemble de ces mesures contribue à ce que la charge fiscale que doivent supporter les familles québécoises soit nettement moins élevée que celle supportée par les familles des autres provinces canadiennes.

En effet, le revenu disponible d'un couple ayant deux enfants est supérieur à celui de la moyenne canadienne. Par exemple, un couple avec un revenu total de 50 000 \$ par année aura un revenu disponible de 53 661 \$.

Ce revenu disponible dépasse de 11 837 \$ la moyenne canadienne, ce qui représente un écart de 28,3 %.

Le revenu disponible plus élevé des familles québécoises s'explique principalement par la générosité des mesures destinées aux familles et par une aide appréciable à la garde d'enfants.

TABLEAU 4

Écart de revenu disponible avec les autres provinces pour un couple ayant deux enfants⁽¹⁾ – 2018 (en dollars)

Revenu total	Charge fiscale des Québécois ⁽²⁾		Revenu disponible		Écart avec la moyenne canadienne	
	En \$	En %	Québec	Moyenne canadienne ⁽³⁾	En \$	En %
25 000	-18 912	-75,6	43 912	32 079	11 833	36,9
50 000	-3 661	-7,3	53 661	41 824	11 837	28,3
75 000	10 161	13,5	64 839	55 060	9 779	17,8
100 000	22 776	22,8	77 224	69 922	7 302	10,4
150 000	47 518	31,7	102 482	100 516	1 966	2,0

(1) Couple ayant deux enfants (3 et 4 ans) avec frais de garde à contribution réduite et deux revenus de travail égaux.

(2) La charge fiscale inclut les charges fédérales et provinciales, soit les impôts, les cotisations sociales obligatoires et les transferts sociaux.

(3) Il s'agit de la moyenne canadienne excluant le Québec. Elle comprend la déduction fédérale et celles des provinces pour frais de garde d'enfants.

Fardeau fiscal des sociétés

Depuis juin 2014, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Plan économique du Québec, plusieurs mesures d'application générale relativement à la fiscalité des sociétés, qui visent à réduire le fardeau fiscal des sociétés. À cet effet, le gouvernement a fait de la réduction du fardeau fiscal des PME une de ses priorités.

- Les initiatives annoncées par le gouvernement dans le cadre du Plan économique du Québec permettront aux PME de bénéficier d'un allègement totalisant 4,1 milliards de dollars d'ici 2022-2023.

■ Le Plan économique du Québec de mars 2017

Afin d'encourager le virage numérique des entreprises, le gouvernement, dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2017, a instauré une déduction additionnelle de 35 % de la déduction pour amortissement accordée à l'égard du matériel de fabrication ou de transformation et du matériel informatique pour les deux premières années d'imposition où le bien est utilisé, et ce, pour les investissements réalisés avant le 1^{er} avril 2019.

- Cette mesure représente un allègement de près de 165 millions de dollars.

■ Le Plan économique du Québec de mars 2018

Dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, des initiatives permettant une réduction du fardeau fiscal des PME de près de 2,2 milliards de dollars sur cinq ans ont été mises en place, soit :

- une réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction, représentant un allègement de près de 1 milliard de dollars;
- une diminution de la cotisation au Fonds des services de santé (FSS) de 1,2 milliard de dollars.
 - Ainsi, le taux de cotisation au FSS applicable aux entreprises dont la masse salariale est de 1 million de dollars ou moins diminuera graduellement, pour atteindre, à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - 1,25 % pour les secteurs primaire et manufacturier, soit une réduction de près de 55 % par rapport au taux en vigueur avant juin 2014;
 - 1,65 % pour les secteurs des services et de la construction, soit une réduction de près de 40 % par rapport au taux en vigueur avant juin 2014.
 - De plus, le gouvernement a annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018 qu'il met en place une hausse de 2 millions de dollars du seuil de la masse salariale donnant droit au taux réduit de cotisation au FSS pour les PME, lequel passera graduellement de 5 millions de dollars à 7 millions de dollars au 1^{er} janvier 2022¹.

¹ Dans le cadre du plan de soutien à l'économie du 15 août 2018, le gouvernement a annoncé un devancement de quatre ans des baisses de taux prévues pour les secteurs primaire et manufacturier et de deux ans pour les secteurs des services et de la construction, ainsi qu'un devancement de deux ans de la hausse prévue du seuil de la masse salariale donnant droit au taux réduit.

Le gouvernement a annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018 une bonification et une prolongation de la déduction additionnelle pour amortissement pour le matériel informatique et le matériel de fabrication et de transformation, soit :

- une bonification du taux de la déduction additionnelle de 35 % à 60 % pour les investissements qui seront réalisés après le jour du discours sur le budget 2018-2019;
- une prolongation d'un an de la mesure, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Cette initiative représente un allègement fiscal de 241 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

■ Une diminution de l'écart du fardeau fiscal

Les mesures mises de l'avant, totalisant près de 2,6 milliards de dollars, ont permis la réduction de l'écart du fardeau fiscal avec les autres provinces.

TABLEAU 5

Impact financier de la réduction du fardeau fiscal des sociétés (en millions de dollars)

	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	Total
Plan économique du Québec de mars 2017							
Instauration d'une déduction additionnelle de 35 % pour amortissement afin d'encourager le virage numérique des entreprises	-20,0	-56,0	-59,0	-26,0	-4,0	—	-165,0
Plan économique du Québec de mars 2018							
Diminution de la cotisation au Fonds des services de santé	—	-154,9	-197,9	-228,6	-280,8	-339,5	-1 201,7
Réduction graduelle de 8 % à 4 % du taux d'imposition des PME des secteurs des services et de la construction	—	-74,0	-140,0	-210,1	-268,5	-274,5	-967,1
Bonification et prolongation de la déduction additionnelle pour amortissement visant à appuyer l'acquisition de technologies de pointe	—	-19,4	-70,6	-95,9	-47,5	-7,6	-241,0
TOTAL	-20,0	-304,3	-467,5	-560,6	-600,8	-621,6	-2 574,8

■ Des mesures pour assurer l'équité fiscale

Les revenus fiscaux jouent un rôle primordial dans le financement des services publics offerts à la population. Des contribuables, particuliers comme entreprises, parviennent cependant à échapper à certaines obligations fiscales et privent alors l'État d'une partie des recettes qu'il obtiendrait autrement.

Dans l'objectif de récupérer ces sommes, le ministère des Finances met en place des efforts importants, avec l'aide entre autres de Revenu Québec. Dans la dernière année, les mesures suivantes, annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2017, ont été réalisées.

- Une équipe de sensibilisation, d'inspection et d'enquête a été mise sur pied chez Revenu Québec afin d'assurer le respect des obligations fiscales de ceux qui offrent de l'hébergement touristique, notamment à l'aide de plateformes d'économie collaborative.
- Les effectifs de Revenu Québec et de l'Autorité des marchés financiers ont été augmentés afin de réduire les délais judiciaires, notamment pour les dossiers d'évasion fiscale.
- Les sommes allouées aux interventions concertées de lutte contre l'évasion fiscale dans les secteurs à risque de l'économie ont été bonifiées.

De plus, le gouvernement a déposé le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale. Ce document répond aux recommandations de la Commission des finances publiques de l'Assemblée nationale formulées dans un rapport déposé en mars 2017².

- Le plan est composé de quatorze mesures ciblant le recours aux paradis fiscaux, la transparence fiscale et corporative, et le commerce électronique.
- Les mesures retenues répondent à 33 des 38 recommandations de la Commission des finances publiques.

² COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES, *Le phénomène du recours aux paradis fiscaux – Observations, conclusions et recommandations*, [Rapport de commission déposé à l'Assemblée nationale], mars 2017, 63 pages.

Le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale

Le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale, publié en novembre 2017, se veut la réponse du gouvernement du Québec aux recommandations de la Commission des finances publiques, énoncées dans son rapport intitulé *Le phénomène du recours aux paradis fiscaux – Observations, conclusions et recommandations*.

Ce plan établit quatorze mesures, réparties en cinq champs d'action, pour aider le gouvernement à prévenir l'érosion de la base d'imposition.

Récupérer les montants dus au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés

Mesure 1 : Le Québec appuie les mesures proposées par l'OCDE et se coordonne avec le gouvernement fédéral pour obtenir les informations « pays par pays » dans le cadre du projet BEPS.

Mesure 2 : Le Québec demande au gouvernement fédéral de lui transmettre les informations accessibles dans le cadre des conventions fiscales bilatérales signées avec d'autres pays.

Mesure 3 : Afin de tirer pleinement parti des informations obtenues grâce aux mesures 1 et 2, le Québec met en place le Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales, pour exploiter les données financières et fiscales.

Percevoir la taxe de vente dans le contexte de l'économie numérique

Mesure 4 : Le Québec veut rendre obligatoire la perception de la taxe de vente sur les services et les biens incorporels vendus depuis l'étranger par des entreprises n'ayant pas de présence physique ou significative au Québec et propose au gouvernement fédéral une action coordonnée à cette fin.

Mesure 5 : Le Québec appuiera l'Agence des services frontaliers du Canada pour assurer la perception de la taxe de vente du Québec sur les biens corporels provenant de l'étranger et vendus par des entreprises n'ayant pas de présence physique ou significative au Québec.

Mesure 6 : Pour ce qui est des biens et des services provenant du reste du Canada et vendus par des fournisseurs n'ayant pas de présence physique ou significative au Québec, le Québec entend exiger de ces fournisseurs qu'ils s'inscrivent au régime de la taxe de vente du Québec, qu'ils perçoivent la taxe et qu'ils la remettent selon des règles particulières.

Récupérer les montants dus au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers

Mesure 7 : Le Québec s'entend avec le gouvernement fédéral pour recevoir les informations fiscales obtenues dans le cadre de la détection, de la prévention et de la dissuasion du blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes (télévirements internationaux), ainsi que celles obtenues en application de la Norme d'échange automatique de renseignements instaurée par l'OCDE.

Mesure 8 : Afin de tirer pleinement parti des informations obtenues grâce à la mesure 7, le Québec mandate le Groupe d'intervention spécialisé en planifications fiscales internationales pour qu'il agisse dans le domaine de l'impôt sur le revenu des particuliers et lui alloue des ressources additionnelles à cette fin.

Mesure 9 : Le Québec maintient le programme de divulgation volontaire.

Renforcer la transparence fiscale et corporative

Mesure 10 : Le Québec rend plus accessibles les informations contenues dans le registre des entreprises du Québec.

Mesure 11 : Le Québec permet une meilleure identification des fiducies assujetties à l'impôt québécois ainsi que de celles pouvant avoir un lien important avec le Québec.

Mesure 12 : Le Québec renforce la lutte contre les planifications fiscales agressives.

Bloquer l'accès aux contrats gouvernementaux des entreprises et des particuliers participant à des stratégies d'évitement fiscal abusif, y compris l'évitement fiscal abusif ayant recours à des paradis fiscaux

Mesure 13 : Le Québec élargit à l'évitement fiscal abusif, y compris l'évitement fiscal abusif ayant recours aux paradis fiscaux, l'interdiction de contracter des contrats publics prononcée par l'Autorité des marchés financiers.

Mesure 14 : Le Québec met en place un programme de rémunération en faveur de certains dénonciateurs en matière fiscale.

Par ailleurs, des mesures ont été annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2018 afin que le gouvernement donne suite aux engagements pris dans le Plan d'action pour assurer l'équité fiscale. Ainsi, il s'est engagé à :

- rendre obligatoire la perception de la taxe de vente du Québec par les fournisseurs hors Québec;
- mettre en place un projet pilote avec le gouvernement fédéral afin d'améliorer la perception des taxes aux frontières;
- éliminer certaines échappatoires, notamment en matière de fiscalité internationale;
- limiter les planifications visant la répartition du revenu;
- améliorer la transparence fiscale et corporative par le biais du Registraire des entreprises du Québec;
- récompenser certains dénonciateurs en matière fiscale;
- réviser le programme de divulgation volontaire de Revenu Québec.

■ **Des actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale**

Le gouvernement finance également des actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale par le biais de la Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus. En 2017-2018, la Provision a été bonifiée, passant de 50,4 à 51,7 millions de dollars. Les actions concertées ayant reçu du financement sont les suivantes :

- le comité ACCES³ tabac;
- le comité ACCES construction;
- le comité ACCES alcool;
- le comité ACCEF⁴;
- la lutte contre les réseaux organisés de travail au noir;
- l'accélération du traitement judiciaire des dossiers spéciaux en matière pénale à la Cour du Québec.

³ Actions concertées pour contrer les économies souterraines.

⁴ Actions concertées contre les crimes économiques et financiers.

Comité ACCES construction

La mission du comité ACCES construction est de contribuer, par des actions concertées, à accroître la conformité des entrepreneurs, des employeurs et des travailleurs du secteur de la construction à l'égard des diverses obligations légales auxquelles ils sont assujettis. À cette fin, ACCES construction a pour mandat d'établir les orientations et les priorités d'action de la lutte contre les économies souterraines, d'assurer et d'optimiser l'échange d'information entre les membres du comité et de découvrir les stratagèmes d'évasion fiscale et de non-respect des obligations légales.

Ce comité regroupe des représentants de la Commission de la construction du Québec, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, du Directeur des poursuites criminelles et pénales, du ministère des Finances, du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de la Régie du bâtiment du Québec et de Revenu Québec.

En tant que membre actif du comité ACCES construction, le ministère des Finances a poursuivi en 2017-2018 la lutte contre l'évasion fiscale, le travail au noir et le non-respect des obligations légales dans ce secteur.

TABLEAU 6

Rendement des actions concertées financées par la Provision pour augmenter, avec l'approbation du Conseil du trésor, tout crédit pour des initiatives concernant les revenus
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2015-2016	2016-2017
ACCES tabac	180,5	186,5
ACCES alcool	66,2	83,3
ACCES construction	71,1	73,6
ACCEF	32,3	34,8
Lutte contre les réseaux organisés de travail au noir	13,1	12,1
Division des dossiers spéciaux en matière pénale	71,3	80,5
TOTAL	434,5	470,8
Financement accordé aux partenaires	41,8	47,6
RENDEMENT PAR DOLLAR INVESTI (EN DOLLARS)	10,40	9,90

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.
Source : Compilation du ministère des Finances du Québec.

En 2016-2017, 47,6 millions de dollars ont été octroyés à différents ministères et organismes dans le cadre d'actions concertées de lutte contre l'évasion fiscale. Les initiatives mises en place à l'aide de ce montant ont permis au gouvernement de récupérer 470,8 millions de dollars, soit 9,90 \$ par dollar investi. À titre de comparaison, ce rendement était de 10,40 \$ en 2015-2016.

- Malgré la baisse du rendement par dollar investi, le rendement total des activités financées par la Provision s'est accru de 36,3 millions de dollars par rapport à 2015-2016, alors que le financement accordé n'a augmenté que de 5,8 millions de dollars.
- Par ailleurs, l'estimation du rendement de l'année précédente est susceptible d'être revue à la hausse puisque les enquêtes dans certains secteurs peuvent durer plusieurs années.

Objectif 5 : S'assurer que les mesures fiscales atteignent les objectifs au meilleur coût possible

En plus des modifications apportées au régime fiscal québécois dans le budget 2018-2019 du 27 mars 2018, des changements législatifs de nature fiscale ont été apportés par le ministère des Finances par le biais de onze bulletins d'information, et ce, au cours de la période débutant au 1^{er} avril 2017 et se terminant au 31 mars 2018.

L'ensemble des modifications introduites dans ces bulletins d'information s'inscrit dans la volonté du Ministère de s'assurer que les axes privilégiés dans l'orientation 2, « Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple », fassent l'objet d'un suivi.

Le tableau suivant présente les différentes mesures mises de l'avant dans ces bulletins d'information selon le moment de leur introduction et en fonction de l'axe de l'orientation 2.

TABLEAU 7

Mesures annoncées dans les bulletins d'information
(1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018)

Bulletin d'information (BI)	Mesures introduites	Axes privilégiés
BI 2017-6 (28 avril 2017)	Harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral	Simplicité
BI 2017-7 (17 mai 2017)	Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 18 000 \$ pour la remise en état des résidences secondaires endommagées par les inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec	Équité
BI 2017-8 (13 juillet 2017)	Possibilité pour les membres d'une société de personnes de bénéficier du crédit d'impôt pour les titulaires d'un permis de propriétaire de taxi	Équité
	Assouplissement de la bonification déterminée selon l'aide financière publique du crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise	Équité et efficacité
	Harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral	Simplicité
	Modifications apportées à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières	Équité et efficacité
BI 2017-9 (29 août 2017)	Cessation du versement à la Ville de Montréal de la compensation à l'égard de l'abolition des droits sur les divertissements	Efficacité
	Application de la taxe sur l'hébergement aux entreprises exploitant une plateforme numérique offrant des unités d'hébergement	Équité et intégrité
BI 2017-10 (10 novembre 2017)	Renforcer la lutte aux planifications fiscales agressives	Équité et intégrité
	Détermination du traitement fiscal de la rétribution versée à la suite de la mise en place d'un programme de rémunération des dénonciateurs en matière fiscale	Efficacité et intégrité
BI 2017-11 (21 novembre 2017)	Nouvelle réduction de l'impôt des particuliers à compter de l'année 2017	Progressivité
	Soutien des enfants mineurs – nouveau supplément de 100 \$ pour l'achat de fournitures scolaires	Progressivité
	Bonification du crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail	Progressivité
	Verser automatiquement certaines aides fiscales	Efficacité
	Traitement fiscal des nouvelles cotisations versées à la suite de la bonification du Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada	Équité et efficacité
BI 2017-12 (6 décembre 2017)	Harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral	Simplicité
BI 2017-13 (11 décembre 2017)	Bonification du crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail	Progressivité
BI 2017-14 (20 décembre 2017)	Revalorisation des exemptions accordées aux fins du calcul de la prime payable au régime public d'assurance médicaments	Progressivité
	Modifications visant à actualiser et à bonifier le régime des centres financiers internationaux	Efficacité
	Introduction d'exonérations du paiement du droit de mutation lorsqu'une société de personnes prend part au transfert d'un immeuble	Équité
	Modification de l'obligation de joindre un document sectoriel à une demande de crédit d'impôt remboursable	Simplicité
	Reconnaissance des investissements faits par Capital régional et coopératif Desjardins par l'entremise de Desjardins Capital PME s.e.c.	Efficacité
	Harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral	Simplicité
	BI 2018-1 (19 janvier 2018)	Harmonisation aux plafonds régissant la déductibilité des frais d'automobile et aux taux des avantages relatifs à l'utilisation d'une automobile pour l'année 2018
BI 2018-2 (7 février 2018)	Harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral	Simplicité

ENJEU	UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE
ORIENTATION 3	METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PROPICE À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE
AXE	LES ASSISES D'UNE ÉCONOMIE D'AVANT-GARDE

Objectif 6 : Favoriser la création d'emplois, la participation de la population au marché du travail et la croissance de la productivité au Québec

Un marché du travail qui fonctionne à plein régime

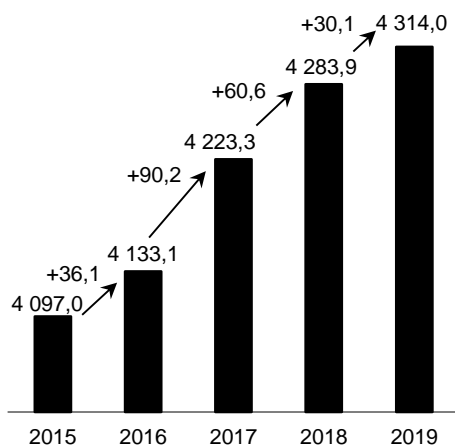
En 2017, 90 200 emplois ont été créés en moyenne par rapport à 2016, soit une augmentation de 2,2 %.

- Le nombre d'emplois à temps plein a augmenté de 65 400 en 2017, alors que l'emploi salarié privé a augmenté de 48 500.

De plus, le taux de chômage a diminué de 1,0 point de pourcentage, pour s'établir à 6,1 % en 2017. Il s'agit du taux annuel le plus bas jamais enregistré depuis le début de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada, en 1976.

GRAPHIQUE 5

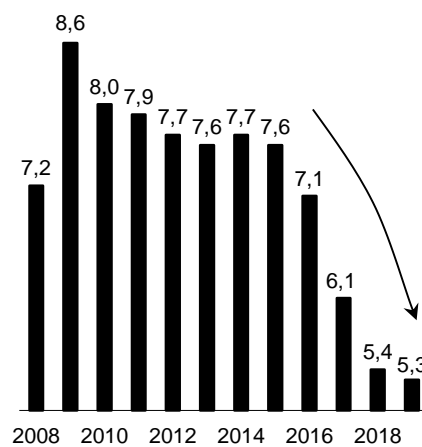
Évolution de l'emploi
(en milliers)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 6

Taux de chômage
(en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Mesures pour répondre aux besoins de la main-d'œuvre annoncées dans le Plan économique du Québec de mars 2018

Le Plan économique du Québec a permis au gouvernement de favoriser l'augmentation de l'investissement et d'encourager l'innovation, améliorant ainsi la productivité et les conditions économiques de toutes les régions du Québec.

- À cet égard, 5,4 milliards de dollars sont prévus dans le Plan économique du Québec de mars 2018, notamment pour accompagner les PME, accélérer les investissements des entreprises et favoriser le développement économique de toutes les régions.

Ce renforcement de l'activité économique observé au Québec se reflète dans l'évolution du marché du travail, qui a connu des résultats exceptionnels.

L'évolution récente du marché de l'emploi au Québec est signe de prospérité économique et de création de richesse. Cette situation génère par ailleurs des défis importants pour le maintien d'une main-d'œuvre suffisante et compétente afin de répondre aux besoins des différents secteurs économiques.

Afin de répondre aux défis à venir, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, la mise en place de plusieurs initiatives s'inscrivant dans le cadre de la Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023, annoncée le 22 mai 2018 par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, totalisant des investissements de 810 millions de dollars pour :

- mieux connaître les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre;
- disposer d'une main-d'œuvre suffisante;
- assurer une main-d'œuvre compétente;
- adapter les milieux de travail.

Le gouvernement prend les moyens pour répondre aux besoins des travailleurs et des entreprises en matière d'emploi. À cet effet, le gouvernement a pris trois engagements importants afin d'améliorer ses façons de faire et d'obtenir des résultats tangibles rapidement, soit :

- la mise en place, dès l'automne 2018, d'un processus plus performant en matière de développement de programmes d'études professionnelles et techniques;
- la mise en œuvre, en 2018, d'un processus de réception et de traitement des demandes d'immigration dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés;
- le soutien, annuellement à terme, par Emploi Québec à plus de 15 000 entreprises et à plus de 150 000 individus dans une démarche d'intégration en emploi.

Mieux connaître les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre

Afin de bien cibler les actions permettant de relever les défis relatifs au marché du travail, il importe de mieux connaître les besoins actuels et futurs de main-d'œuvre, notamment en région.

À cette fin, le Plan économique du Québec de mars 2018 a prévu des mesures totalisant 24 millions de dollars sur cinq ans pour :

- améliorer la connaissance des besoins de main-d'œuvre dans toutes les régions;
- faire la promotion et la valorisation des emplois en demande.

Disposer d'une main-d'œuvre suffisante

La croissance économique génère de plus en plus de besoins en matière d'emploi. Pour assurer une main-d'œuvre suffisante, le gouvernement, dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, a prévu une somme additionnelle de 445,5 millions de dollars pour des initiatives visant :

- à faire participer pleinement les personnes immigrantes au marché du travail;
- à bonifier le crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience et à soutenir les personnes expérimentées à la recherche d'emploi;
- à favoriser l'intégration et le maintien en emploi d'un plus grand nombre de travailleurs.

Assurer une main-d'œuvre compétente

L'évolution du marché du travail a une incidence significative sur les compétences et les qualifications nécessaires aux besoins des travailleurs. Pour qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel, ceux-ci devront notamment pouvoir compter sur des formations adaptées et flexibles qui les aideront tout au long de leur carrière.

Le Plan économique du Québec de mars 2018 a prévu 277,5 millions de dollars pour assurer une main-d'œuvre compétente, par :

- l'adaptation rapide de l'offre de formation aux besoins du marché du travail;
- la bonification de 36,6 millions de dollars sur cinq ans du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail grâce à une hausse des taux horaires maximums des salaires des stagiaires et des superviseurs ainsi que des plafonds hebdomadaires admissibles, et à une hausse des taux du crédit d'impôt pour les entreprises situées en région ressource éloignée et à l'égard des personnes autochtones;
- le développement de l'offre de formation continue;
- l'instauration d'un crédit d'impôt de 75,4 millions de dollars sur cinq ans pour favoriser la formation qualifiante des travailleurs en emploi dans les PME afin d'encourager le transfert des compétences et de contribuer à rehausser le niveau global de qualification de la main-d'œuvre québécoise.

Adapter les milieux de travail

Une entreprise qui désire accroître son efficacité et stimuler sa productivité doit pouvoir compter sur une main-d'œuvre qualifiée et motivée.

Pour ce faire, les employeurs doivent offrir une bonne qualité de vie au travail, ce qui permettra d'améliorer le bien-être des employés et d'assurer leur épanouissement professionnel qui se reflétera, par le fait même, sur le climat de travail et la performance organisationnelle.

À cet égard, le gouvernement, dans le Plan économique du Québec de mars 2018, a annoncé une aide de 63 millions de dollars sur cinq ans pour les employeurs qui adaptent leur milieu de travail pour favoriser la pratique de l'activité physique.

Autres mesures d'incitation au travail

En plus de ces mesures, le gouvernement du Québec a récemment bonifié certaines mesures d'incitation au travail afin de contribuer à la croissance économique et d'accroître l'offre de travail. En effet, la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec et le Plan économique du Québec de mars 2018 contiennent des bonifications du bouclier fiscal et des primes au travail.

À l'occasion de la mise à jour de novembre 2017 du Plan économique du Québec, le gouvernement a bonifié l'ensemble des primes au travail pour augmenter davantage l'incitation au travail. Les primes au travail sont des outils efficaces pour valoriser l'effort de travail des Québécois étant donné que les prestations augmentent en fonction des revenus de travail, ce qui rend le travail plus attrayant en augmentant le revenu disponible des Québécois qui en bénéficient.

Le gouvernement a annoncé une bonification du bouclier fiscal dans le Plan économique du Québec de mars 2018. En vigueur depuis 2015, le bouclier fiscal permet de protéger les travailleurs à faible ou à moyen revenu contre la diminution des transferts sociofiscaux découlant d'une hausse du revenu de travail. Ce faisant, le bouclier fiscal encourage un effort de travail additionnel de la part des Québécois.

Objectif 7 : Maintenir un environnement concurrentiel pour favoriser le développement du secteur

Dans le cadre du Programme des centres financiers internationaux (CFI), le Ministère a traité pendant l'exercice 2017-2018 :

- 2 nouvelles demandes de certification de sociétés;
- 40 demandes d'attestation annuelle de sociétés déjà certifiées;
- 170 demandes de certification pour de nouveaux employés;
- 891 demandes d'attestation annuelle d'employés détenant un certificat d'admissibilité.

Au 31 mars 2018, 50 sociétés et 966 employés demeurent certifiés et actifs à la mesure CFI, comparativement à 51 sociétés et 972 employés certifiés et actifs à la mesure CFI au 31 mars 2017⁵.

Ensuite, dans le cadre du Programme pour la création de nouvelles sociétés de services financiers (NSSF), le Ministère a traité :

- 8 nouvelles demandes de certification de sociétés;
- 13 demandes d'attestation annuelle de sociétés déjà certifiées;
- 35 demandes d'attestation annuelle d'employés admissibles;
- 1 demande de certification de spécialiste étranger.

Au 31 mars 2018, 14 nouvelles sociétés de services financiers se qualifient toujours à la mesure NSSF, le même nombre qu'au 31 mars 2017⁶.

Le Ministère poursuit la révision de ses processus amorcée en 2016-2017 pour faciliter et simplifier le traitement des demandes.

⁵ Voir page 42 du *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du Ministère.

⁶ *Idem.*

Également, plusieurs étapes importantes ont été franchies relativement à l'objectif de faire en sorte que les lois et règlements en vigueur au Québec favorisent le maintien d'un environnement concurrentiel. L'élément le plus important de ce côté est sans contredit le dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi numéro 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières, le 5 octobre 2017⁷. Ce projet fait suite au dépôt de six rapports d'application des lois en matière financière durant les exercices précédents, entre avril 2013 et juin 2015, et au dépôt d'un septième, le *Rapport sur l'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires*, en avril 2017. Ce projet propose notamment :

- de réécrire complètement la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne;
- de remplacer de la Loi sur les assurances par la nouvelle Loi sur les assureurs;
- de réviser en profondeur :
 - la Loi sur les coopératives de services financiers,
 - la Loi sur l'Autorité des marchés financiers (devenant la Loi sur l'encadrement du secteur financier),
 - la Loi sur la distribution de produits et services financiers,
 - la Loi sur l'assurance-dépôts (devenant la Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts).

Dans l'ensemble, le projet vise à favoriser le développement du secteur financier en offrant un encadrement législatif moderne et adapté aux réalités actuelles du secteur financier, tant en ce qui a trait à l'évolution technologique qu'à celle des normes internationales en la matière, tout en maintenant l'équilibre nécessaire avec les besoins des consommateurs et les mesures de protection qui doivent inspirer leur confiance envers l'industrie.

Parmi les mesures les plus importantes :

- des modifications à l'encadrement applicable au Mouvement Desjardins, de façon à ce que la loi tienne compte de sa désignation à titre d'institution financière d'importance systémique intérieure et se conforme aux normes de Bâle III;
- l'encadrement de la distribution d'assurance par Internet;
- l'élargissement de la portée du fonds d'indemnisation des services financiers et la modification de son processus décisionnel;
- la précision du champ d'application de l'activité du courtage immobilier et la mise à jour de la gouvernance de l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier (OACIQ);
- la création d'un Comité consultatif des consommateurs de produits et utilisateurs de services financiers au sein de l'Autorité des marchés financiers;
- le transfert de la responsabilité de l'encadrement du courtage hypothécaire de l'OACIQ à l'Autorité des marchés financiers.

⁷ Voir page 42 du *Rapport annuel de gestion 2016-2017* du Ministère.

Le dépôt à l'Assemblée nationale du projet de loi numéro 150, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions des discours sur le budget du 17 mars 2016 et du 28 mars 2017, le 31 octobre 2017, constitue aussi une importante réalisation de l'exercice 2017-2018 en lien avec l'objectif concernant le maintien d'un environnement concurrentiel. Ce projet propose notamment :

- la modernisation des règles applicables à l'assurance des copropriétés, entre autres par l'introduction de l'obligation de constituer un fonds d'autoassurance;
- la modification des exigences applicables aux cabinets de courtiers en assurance de dommages, particulièrement en ce qui a trait au nombre de soumissions à présenter au client;
- l'introduction d'un régime d'encadrement pour certains indices de référence désignés par l'Autorité des marchés financiers⁸.

Pour l'élaboration de ces solutions, le ministère des Finances du Québec a procédé, durant le dernier exercice, à deux consultations publiques. Ces consultations portaient sur la règle limitant la propriété des cabinets de courtiers en assurance de dommages et sur les règles encadrant l'assurance de copropriétés au Québec.

Par ailleurs, trois règlements ont été adoptés par arrêté ministériel en vertu de la Loi sur les valeurs mobilières et trois autres en vertu de la Loi sur les instruments dérivés durant la période de référence. Ces règlements sont les suivants :

- le Règlement modifiant le Règlement 24-101 sur l'appariement et le règlement des opérations institutionnelles;
- le Règlement modifiant le Règlement 8-102 sur les fonds d'investissement et le Règlement modifiant le Règlement 81-104 sur les fonds marché à terme;
- le Règlement modifiant le Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites et le Règlement modifiant le Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription;
- le Règlement 94-102 sur la compensation des dérivés et la protection des sûretés et des positions des clients et le Règlement modifiant le Règlement 91-506 sur la détermination des dérivés;
- le Règlement 91-102 sur l'interdiction visant les options binaires;
- le Règlement modifiant le Règlement sur les instruments dérivés.

De plus, le Ministère a préparé les réponses du ministre aux consultations de l'Autorité des marchés financiers sur différentes lignes directrices visant les institutions financières assujetties. Ces consultations portaient sur la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital en assurances de dommages, la Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital en assurance de personnes et la Ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels.

⁸ Ces dispositions ont par la suite été retirées du projet de loi numéro 150, pour être introduites par amendement dans la version du projet de loi numéro 141, qui a été adopté durant l'exercice 2018-2019.

ENJEU	UN QUÉBEC ENTREPRENANT ET COMPÉTITIF QUI GÉNÈRE DE LA RICHESSE
ORIENTATION 3	METTRE EN PLACE UN ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE PROPICE À UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE
AXE	L'INVESTISSEMENT

Objectif 8 : Favoriser la compétitivité du régime fiscal des sociétés

La compétitivité du régime fiscal des entreprises est déterminante pour l'établissement d'un climat d'affaires permettant de stimuler les investissements. Des mesures d'application générale pour réduire le fardeau fiscal des sociétés ont été mises en place dans le Plan économique du Québec, afin que le plus grand nombre d'entreprises possible puissent en bénéficier.

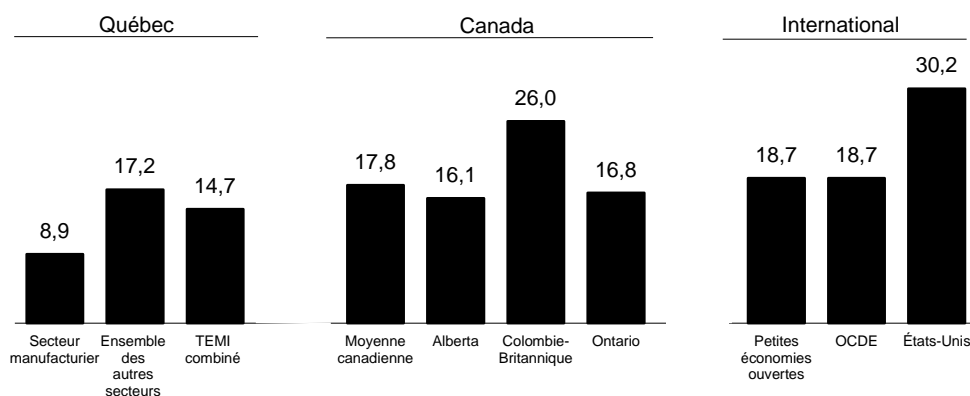
Selon les données disponibles au 31 mars 2018, le Québec a affiché un taux effectif marginal d'imposition sur les investissements (TEMI) plus faible de 3,1 points de pourcentage que celui de la moyenne canadienne et qui se compare avantageusement au niveau international.

Le TEMI moyen de l'ensemble des secteurs pour le Québec s'est établi à 14,7 % en 2017, comparativement à :

- 16,1 % en Alberta;
- 26,0 % en Colombie-Britannique;
- 16,8 % en Ontario;
- 17,8 % pour la moyenne canadienne.

GRAPHIQUE 7

Taux effectifs marginaux d'imposition sur les investissements⁽¹⁾ – 2017 (en pourcentage)



(1) Les TEMI sont une mesure de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et des règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi. Ils tiennent compte, notamment, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et des taux d'amortissement, ainsi que des méthodes de comptabilisation des inventaires.

ENJEU	AMÉLIORATION CONTINUE DES FAÇONS DE FAIRE
ORIENTATION 4	ACCROÎTRE NOTRE EFFICIENCE
AXE	LA RIGUEUR ET LA TRANSPARENCE

Objectif 9 : Maintenir la qualité et la rigueur des informations produites

Chaque année, le ministère des Finances du Québec publie un éventail d'informations et de données qui permettent de renseigner la population sur l'état des finances publiques. La reddition de comptes du gouvernement à l'égard de chacun des exercices financiers repose sur un ensemble de documents publiés tels que les comptes publics, le rapport mensuel des opérations financières, le discours sur le budget et la mise à jour automnale.

L'ensemble de ces documents assure une reddition de comptes sur les finances publiques complète et continue. Le Ministère s'assure ainsi d'adopter les meilleures pratiques pour la production de l'ensemble de ses publications, soit celles recommandées par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (voir l'encadré à la page 34). Les actions du Québec en matière de reddition de comptes se comparent avantageusement à celles des autres provinces. De plus, étant donnée la volonté du gouvernement d'être de plus en plus transparent et de se rapprocher du citoyen, des améliorations sont régulièrement apportées à cette documentation (voir l'encadré à la page 35).

Par ailleurs, lors du budget déposé en mars 2018, le Ministère a publié une mise à jour du fascicule faisant état de l'étendue de la documentation budgétaire au Québec en y intégrant le processus d'établissement du cadre financier. Ainsi, ce fascicule présente les processus menant à l'établissement du cadre financier et la documentation en appui au cycle budgétaire et rend également compte de l'organisation et de l'intégralité de l'information présentée ainsi que les pratiques privilégiées par le Québec en ce qui a trait à la présentation des informations financières. Ce fascicule permet ainsi d'améliorer l'accessibilité et la compréhension de l'information budgétaire publiée.

Meilleures pratiques de transparence budgétaire de l'OCDE – Aperçu du Québec

En matière de reddition de comptes et de transparence financière, les actions du Québec s'inscrivent dans les meilleures pratiques internationales. En particulier, elles sont parmi les meilleures pratiques recommandées par l'OCDE.

Pratiques recommandées par l'OCDE	Pratiques en vigueur au Québec
Budget	
Document exhaustif couvrant l'ensemble des dépenses et des recettes	– Cadre financier détaillé
Perspectives budgétaires de moyen terme	– Prévisions financières sur cinq ans – Projections financières sur plus de quinze ans
Cohérence avec les prévisions antérieures et les informations comparatives	– Tableau sommaire des révisions et explications détaillées des révisions pour l'année en cours
Classement des dépenses par grandes unités administratives	– Dépenses de 2017-2018 à 2020-2021 par grands portefeuilles ⁽¹⁾ et par missions ⁽²⁾
Hypothèses économiques en accord avec les meilleures pratiques	– Explication des hypothèses économiques et comparaison avec celles du secteur privé
Analyse des créances et des engagements, des actifs non financiers, des obligations liées aux pensions et des engagements conditionnels	– Sections sur les besoins financiers nets et sur la dette
Rapport préalable au budget	
Rapport prébudgétaire formulant notamment les objectifs de la politique économique et budgétaire	– Sondage en ligne visant à orienter les consultations prébudgétaires – Publication d'une mise à jour à l'automne avec des prévisions budgétaires et économiques révisées quatre mois avant le dépôt du budget
Rapports mensuels	
Rapports mensuels contenant les recettes et les dépenses de chaque mois de l'année, y compris un commentaire et les données sur les besoins d'emprunts	– Rapports mensuels publiés selon un calendrier annoncé en début d'année – Écarts commentés par rapport à l'année précédente – Besoins financiers nets
Rapport de milieu d'année	
Mise à jour complète de l'exécution du budget contenant des prévisions révisées sur une période minimale de trois ans	– Publication d'une mise à jour à l'automne avec des prévisions budgétaires et économiques révisées – Cadre financier quinquennal – Révisions commentées pour l'année en cours
Rapport de fin d'année	
Comparaison des résultats atteints avec les performances visées et avec les résultats de l'année	– Comptes publics présentant la situation financière du gouvernement du Québec et ses résultats de fonctionnement – Analyse comparative par rapport aux données budgétaires et aux résultats de l'année précédente – Analyse de l'évolution de l'état des finances publiques selon onze indicateurs
Rapport préélectoral	
Publication d'un rapport sur les finances publiques préalable à des élections générales à date fixe	– Rapport à publier en 2018 ⁽³⁾ selon la Loi sur le ministère des Finances

(1) Santé et Services sociaux, Éducation et Enseignement supérieur et autres portefeuilles.

(2) Les missions sont Santé et services sociaux, Éducation et culture, Économie et environnement, Soutien aux personnes et aux familles et Gouverne et justice.

(3) Le premier rapport préélectoral a été publié le 20 août 2018.

Sources : OCDE et ministère des Finances du Québec.

Améliorations apportées aux documents budgétaires depuis 2016-2017

Compte tenu de la volonté du gouvernement d'être de plus en plus transparent et de se rapprocher du citoyen, la présentation de l'information budgétaire s'inscrit également dans un processus d'amélioration continue. Ainsi, au cours des dernières années, les documents publics se sont notamment enrichis de nouvelles informations.

Le Plan économique du Québec – Mars 2016	<ul style="list-style-type: none">– Revenus du Fonds des générations ventilés par sources de revenu au lieu d'être regroupés dans une seule rubrique (p. D.3 et D.67 à D.73)
Renseignements additionnels 2016-2017	<ul style="list-style-type: none">– Statistiques budgétaires du Québec : revenus par sources et dépenses sur une base consolidée (p. F.5 à F.27) et statistiques ajustées pour l'analyse historique (p. F.41 à F.46)
Mise à jour d'octobre 2016	<ul style="list-style-type: none">– Dépenses consolidées par missions (p. A.10 et A.11 et D.17)– Cibles annuelles de réduction de la dette (p. A.42)
Le Plan économique du Québec – Mars 2017	<ul style="list-style-type: none">– Revenus et dépenses consolidés par portefeuilles ministériels : données prévisionnelles (p. D.23 à D.29)– Analyse de sensibilité des dépenses de programmes (p. D.53 à D.55)– Présentation distincte des prévisions des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation (p. D.43 et D.44)– Présentation de la provision au service de la dette (p. 29 du document d'accompagnement <i>Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État</i>)
Mise à jour de novembre 2017	<ul style="list-style-type: none">– Présentation distincte des révisions aux revenus et aux dépenses consolidés découlant de la situation économique et budgétaire et des mesures du Plan économique du Québec (p. A.22 et F.6)
Le Plan économique du Québec – Mars 2018	<ul style="list-style-type: none">– Présentation des prévisions de moyen terme (document d'accompagnement <i>Fonds des générations : le Québec rembourse sa dette</i>)– Présentation du processus d'établissement du cadre financier (section 2 du document d'accompagnement <i>Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État</i>)
Renseignements additionnels 2018-2019	<ul style="list-style-type: none">– Analyse de sensibilité des revenus provenant des entreprises du gouvernement et des revenus de transferts fédéraux (p. G.6 à G.8)

Le rapport préélectoral

En juin 2014, le gouvernement a annoncé qu'il rendrait public un rapport sur l'état des finances publiques du Québec avant les élections générales à date fixe. Le rapport préélectoral offrira une compréhension commune des informations budgétaires et financières publiées à propos du cadre financier et de la dette du Québec.

Comme le prévoit la Loi sur le ministère des Finances, le ministre prépare le rapport préélectoral⁹, lequel est vérifié par le Vérificateur général du Québec (VGQ). Le VGQ prépare pour sa part un rapport dans lequel il présente son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral.

Dans ce contexte, le VGQ a indiqué son intention de profiter de cette démarche pour réaliser, de manière continue, des travaux de vérification de l'optimisation des ressources au ministère des Finances.

Le Ministère réalise en parallèle des travaux visant à renforcer l'ensemble des processus qui mènent à la préparation du cadre financier du gouvernement. Les activités de révision et d'amélioration des processus liés à la planification budgétaire concernent :

- la gestion des processus liés à la planification budgétaire du gouvernement;
- l'optimisation de ces processus selon les meilleures pratiques;
- les systèmes d'information qui permettent de soutenir adéquatement les processus pour assurer la fiabilité des projections financières.

Les états financiers consolidés du gouvernement du Québec

La préparation des états financiers consolidés du gouvernement du Québec requiert annuellement d'importants efforts de la part du Contrôleur des finances, partie intégrante du ministère des Finances, ainsi que de plus de 350 entités du périmètre comptable du gouvernement. Cette préparation est effectuée au moyen de l'application intégrale et rigoureuse des conventions comptables du gouvernement et des normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

À cet effet, depuis 2006-2007, le VGQ, auditeur indépendant, conclut que les états financiers consolidés du gouvernement sont préparés conformément à ces normes comptables. Il ne subsiste qu'une divergence d'interprétation entre ce dernier et le Ministère quant à la mise en application de la norme révisée sur les paiements de transfert, en vigueur depuis le 1^{er} avril 2012. Cette situation a amené le VGQ à émettre une réserve dans son opinion sur les états financiers consolidés du gouvernement, et ce, pour une cinquième année consécutive. Le Plan économique du Québec de mars 2018¹⁰ expose plus en détail la position des deux parties.

Le Conseil de la comptabilité pour le secteur public (CCSP), organisme responsable de l'émission des NCCSP, a publié, en avril 2016, un rapport dans lequel il constate l'existence de divergences d'interprétation de certains éléments de la norme. Bien que le CCSP ait envisagé de publier une note d'orientation pour clarifier cette norme, il a conclu, en juin 2016, qu'aucun changement n'y serait apporté puisqu'elle atteint, dans l'ensemble, les objectifs d'intérêt public ayant initialement motivé sa publication.

⁹ Le premier rapport préélectoral a été publié le 20 août 2018.

¹⁰ Cette information est présentée en annexe de la section D du Plan économique du Québec de mars 2018, pages D.15 et D.16.

Dans ce contexte, le Ministère réaffirme son interprétation de la norme quant à l'autorisation d'une dépense de transfert et mentionne que son traitement comptable est toujours appuyé par quatre firmes indépendantes de comptables professionnels agréés.

Le Ministère est également soucieux de préparer les états financiers du gouvernement dans les délais recommandés. Pour l'année financière 2016-2017, les états financiers consolidés ont été signés le 29 septembre 2017, soit la date de signature la plus hâtive de la dernière décennie. Quant à leur dépôt, celui-ci a eu lieu le 21 novembre 2017 afin de coïncider avec le dépôt de la mise à jour automnale du Plan économique du Québec.

Rapport mensuel des opérations financières

En 2017-2018, plusieurs mois ont été consacrés à la recherche et au développement d'un nouveau modèle de rapport mensuel afin de répondre aux préoccupations du VGQ. Ce projet de rapport a été élaboré afin que la transparence de la reddition de comptes mensuelle soit accrue et qu'un meilleur suivi des objectifs budgétaires consolidés soit assuré.

Le rapport mensuel des opérations financières est publié selon le calendrier préalablement déterminé par le gouvernement en début d'année financière. Encore cette année, les rapports mensuels ont été publiés selon les dates prévues tout en conservant la même qualité de l'information qui y est publiée. D'ailleurs, le Québec demeure toujours la seule province canadienne à publier sur une base mensuelle les résultats détaillés de ses opérations financières.

Objectif 10 : Améliorer la visibilité du Ministère auprès des citoyens et des citoyennes

Dans son plan stratégique 2017-2020, le ministère des Finances a ciblé des enjeux prioritaires, dont l'amélioration continue de ses façons de faire, en mettant notamment l'accent sur la rigueur et la transparence.

Parmi les objectifs qui répondent à cet enjeu figure l'amélioration de la visibilité du Ministère auprès des citoyens.

L'atteinte de cet objectif sera mesurée par le nombre de visites sur les sites Web et les médias sociaux du Ministère, la cible étant une augmentation de 10 % d'ici 2020.

TABLEAU 8

Nombre de visites sur les sites Web et les médias sociaux – Période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018 (en nombre)

Sites Web	Visites
www.finances.gouv.qc.ca	702 426
www.budget.finances.gouv.qc.ca	1 127 806
Total	1 830 232
Médias sociaux	Abonnés
Facebook	2 061
Twitter	7 780 ⁽¹⁾
LinkedIn	5 305 ⁽²⁾
Total	15 146

(1) Le nombre correspond aux abonnés en date du 4 avril 2018.

(2) Le nombre correspond aux abonnés en date du 31 mars 2018 (les abonnés d'avril (35) et de mai (39) 2018 ont été soustraits).

Objectif 11 : Faciliter la compréhension du régime fiscal québécois

Le ministère des Finances a fait de l'amélioration continue de ses façons de faire l'un des enjeux inscrits dans son plan stratégique 2017-2020.

Une des orientations retenues pour répondre à cet enjeu est l'accroissement de l'efficacité de l'organisation grâce à la rigueur et à la transparence, notamment.

De façon concrète, un des objectifs du Ministère est de faciliter la compréhension du régime fiscal québécois. Pour y arriver, le Ministère a conçu divers outils interactifs au fil des ans, accessibles sur son site Web. Ces outils sont mis à jour régulièrement en fonction des changements apportés au régime fiscal québécois. L'objectif inscrit dans le plan stratégique est le maintien d'un minimum de trois outils actifs.

En plus d'améliorer la compréhension du régime fiscal, ces outils permettent au gouvernement d'être plus transparent en établissant un lien direct avec la population. Par exemple, l'outil de calcul *Contribution additionnelle pour frais de garde en 2018* permet aux familles ayant un enfant fréquentant un service de garde non subventionné d'estimer le montant de la contribution additionnelle qu'elles auront à payer à la fin de l'année. Cet outil permet ainsi aux familles ayant une contribution additionnelle à payer d'éviter les imprévus et leur donne un outil supplémentaire pour mieux planifier leur budget annuel.

De plus, étant donné que le régime fiscal est en constante évolution, les outils Web permettent à un contribuable de comprendre rapidement les changements du régime fiscal et leur impact sur sa situation personnelle.

Actuellement, cinq outils sont accessibles en français et en anglais, soit :

- *À quoi servent vos impôts?*;
- *Évaluez la réduction de votre fardeau fiscal de 2016 à 2018*;
- *Contribution additionnelle pour frais de garde en 2018*;
- *Coût de garde quotidien en 2018*;
- *Revenu disponible de 2016 à 2018*.

Objectif 12 : Améliorer l'efficacité dans la gestion des travaux

L'année 2017-2018 a permis au Ministère de poursuivre la mise en place de la démarche de révision des processus amorcée en 2016-2017. Au cours de cette période, le Ministère a révisé et amélioré deux processus : le processus de dotation et le processus de gestion des mesures fiscales.

Deux autres projets, le processus de révision et de validation des documents budgétaires et le processus d'échanges de documents avec le cabinet, ont débuté en 2017-2018 et seront complétés au cours de l'année financière 2018-2019. Deux autres projets sont en cours : le cheminement des dossiers à la Direction du Secrétariat général et de la coordination ministérielle et le projet de gestion des mesures budgétaires.

Par ailleurs, le Ministère a travaillé à la réalisation du modèle de services d'affaires ainsi qu'aux cartographies de ses principaux services.

Le Ministère a également réalisé, en plus des processus révisés et améliorés, dix formations sur l'initiation à la révision des processus auxquelles près de cent employés ont participé.

ENJEU	AMÉLIORATION CONTINUE DES FAÇONS DE FAIRE
ORIENTATION 5	VALORISER L'EXPERTISE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE
AXE	L'EXPERTISE

Objectif 13 : Assurer un haut niveau de compétences spécialisées du personnel

Le Ministère est reconnu pour la qualité et la rigueur de son travail. Afin de conserver le savoir-faire et l'expertise de son personnel, le Ministère lui offre des formations liées à une expertise spécifique dans le domaine des finances publiques (droit, finance, administration, comptabilité, etc.). Au cours de l'année, 299 employés ont suivi ce type de formation.

De plus, pour le développement des compétences générales des employés, plusieurs formations sont offertes à l'interne au personnel (Planifier et gérer son temps efficacement, Perfectionnement en français écrit, Logiciel Excel avancé, etc.).

Afin de favoriser le partage de connaissances, les employés ont également l'occasion d'animer des conférences portant sur la réalisation de leur mandat. Deux conférences ont été offertes à l'ensemble des employés cette année, soit celles sur l'émission d'obligations vertes et sur les possibilités qu'offre la transformation industrielle mondiale.

ENJEU	AMÉLIORATION CONTINUE DES FAÇONS DE FAIRE
ORIENTATION 5	VALORISER L'EXPERTISE DU PERSONNEL DU MINISTÈRE
AXE	LE RAYONNEMENT

Objectif 14 : Faire connaître le rôle-conseil exercé par le Ministère et sa contribution à la réalisation des mandats du gouvernement et des ministères et organismes

Par l'entremise du Contrôleur des finances, l'administration publique a bénéficié d'un soutien constant de la part du Ministère, lui permettant d'assurer une saine gestion financière tout en s'adaptant aux événements à incidence financière survenus en cours d'année. Ce soutien offert aux entités gouvernementales peut prendre diverses formes telles que l'accès à de la documentation publiée sur le site extranet du Contrôleur des finances, l'envoi de communications et la tenue de séances de formation et d'information. Le Ministère exerce également un rôle-conseil en matière de gestion financière.

Publication de documents

Les entités gouvernementales peuvent se référer à des manuels, à des guides, à des outils et à des publications sur le site extranet du Contrôleur des finances. Plusieurs documents sont créés et mis à jour en fonction des nouvelles réalités financières.

Cette année, le Contrôleur des finances a publié et mis à jour différents chapitres et sujets particuliers du manuel de comptabilité. À cet égard, trois nouveaux documents ont été publiés, soit le chapitre 4800, « Contrats de location », le chapitre 1400, « Opérations de restructuration », ainsi que « Sujet particulier – Comptabilisation en infonuagique ou informatique en nuage selon le modèle SaaS ».

De plus, l'entrée en vigueur de nouvelles normes comptables comme celle sur les droits contractuels (SP 3380) et celle sur les apparentés (SP 2200) entraîne des modifications importantes à certaines publications du Contrôleur des finances. À cet effet, les chapitres 6200, « Obligations contractuelles et droits contractuels », et 6400, « Information relative aux apparentés », ont été mis à jour. Pour accompagner le chapitre sur les apparentés, un guide, un exemple de recensement des informations sur les opérations entre apparentés et une foire aux questions ont été conçus.

Enfin, pour les entités utilisant les solutions d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR), le Contrôleur des finances met à leur disposition un éventail de guides et d'outils dans le but de faciliter leur compréhension de ce système. En 2017-2018, le Contrôleur des finances a mis à jour sept guides ainsi que trois outils afin de refléter les changements survenus dans les opérations financières gouvernementales.

Envoi de communications

À la suite d'une révision de l'ensemble des processus de communication avec sa clientèle, le Contrôleur des finances a uniformisé ses bulletins d'information afin d'en améliorer le contenu et la pertinence. « Info-CF » est maintenant le mode de transmission privilégié entre le Contrôleur des finances et les ministères et organismes.

Par ailleurs, les entités gouvernementales ont été informées des orientations à respecter dans l'application des normes comptables et des exigences auxquelles elles doivent répondre pour la préparation des informations financières. Des communiqués sont publiés mensuellement et annuellement à l'occasion de la préparation du rapport mensuel des opérations financières et des comptes publics.

Séances de formation et d'information

Cette année, une refonte du système permettant aux ministères et organismes de s'inscrire aux activités de formation offertes par le Contrôleur des finances a été réalisée. Cette refonte offre une expérience améliorée, un tout nouveau visuel et un système dans lequel il est plus facile pour la clientèle de trouver les formations correspondant à ses besoins.

En 2017-2018, plus de 75 séances de formation et d'information ont été diffusées en matière de comptabilité gouvernementale, de contrôle interne et d'environnement gouvernemental. Mentionnons parmi celles-ci la nouvelle formation « Information relative aux apparentés et opérations interentités » ainsi que la version refondue de la formation sur les immobilisations. Par ailleurs, les représentants des ministères et organismes peuvent assister aux formations sur les nouvelles normes en vigueur et les principaux changements à surveiller dans celles-ci afin de parfaire leurs connaissances dans l'application des normes comptables et d'audit.

Rôle-conseil en matière de gestion financière

Le ministère des Finances appuie les autres ministères en matière de gestion financière en partageant son expertise au moyen d'avis à l'égard d'opérations financières importantes, de projets de loi, de mémoires ou de notes d'information.

Pour sa part, en plus d'offrir du soutien en expertise comptable SAGIR aux différents ministères et organismes, le Contrôleur des finances a mis sur pied une table d'échanges en ressources financières permettant aux représentants des entités utilisant SAGIR d'aborder différents sujets, dont leurs besoins d'affaires et leurs préoccupations relativement à l'utilisation de SAGIR. Cette tribune leur permet également d'être aux faits des bonnes pratiques et de partager des conseils au regard de l'utilisation du système comptable du gouvernement. Par la même occasion, ils ont la chance d'être tenus informés des répercussions de la mise à niveau à la version 12 du progiciel de gestion intégrée supportant SAGIR. En effet, le Contrôleur des finances participe activement à ce projet d'envergure gouvernementale.

De plus, le Contrôleur des finances a réalisé des travaux sur les systèmes et les contrôles internes de plusieurs ministères et organismes gouvernementaux afin d'appuyer les entités dans leur responsabilité à l'égard de l'intégrité du système comptable. Parmi ceux-ci se retrouvent Revenu Québec, le ministère de la Famille, le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et Retraite Québec.

Finalement, depuis le printemps 2016, le Contrôleur des finances administre le site Web sur la gestion des remboursements de taxes (TVQ – TPS/TVH). Ce site est mis à jour lorsque sont disponibles de nouvelles informations qui pourraient être utiles aux entités admissibles au processus de remboursement des taxes payées auprès des autorités fiscales.

1.2 Résultats à l'égard des déclarations de services aux citoyens

La qualité des services publics est un enjeu fondamental pour le Ministère. À cet égard, le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* fait état des résultats des déclarations de services aux citoyens.

Le ministère des Finances est interpellé principalement par :

- le développement du secteur financier;
- les services fournis par Épargne Placements Québec.

Développement du secteur financier

Dans le cadre de l'administration du Programme des centres financiers internationaux (CFI) et des mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers (NSSF), les principaux objectifs sont les suivants :

- répondre aux demandes de certification et d'attestation annuelle dans un délai de soixante jours, lorsque tous les renseignements pertinents ont été fournis par l'entreprise;
- s'assurer que les demandes d'information téléphoniques seront transmises à une personne compétente qui communiquera tous les renseignements pertinents sur le programme visé ou le traitement d'une demande;
- offrir la possibilité de rencontrer un professionnel du Ministère pour toute information demandée par l'entreprise.

Le Ministère porte une attention particulière au service à la clientèle. Le personnel assure un suivi constant et rigoureux de tous les dossiers qui lui sont confiés en tenant compte des particularités de chacun.

■ Indicateur de performance de l'administration de programmes relatifs au secteur financier

L'indicateur permet de mesurer le taux de réponse aux demandes de certification et d'attestation annuelle à l'intérieur du délai de soixante jours.

TABLEAU 9

Indicateur de performance de l'administration de programmes relatifs au secteur financier (en pourcentage)

Indicateur	Objectifs	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017	Résultats 2015-2016
Taux de réponse à l'intérieur du délai – CFI ⁽¹⁾	100	100	91	100
Taux de réponse à l'intérieur du délai – NSSF ⁽²⁾	100	100	100	100

(1) La mesure CFI inclut les programmes des crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour les centres financiers internationaux.

(2) La mesure NSSF représente les mesures fiscales visant à encourager la création de nouvelles sociétés de services financiers.

■ Résultats

Pendant la période couverte, 100 % des demandes complètes reçues pour les programmes CFI et NSSF ont été traitées à l'intérieur du délai fixé.

Aucune plainte n'a été enregistrée en 2017-2018.

Épargne Placements Québec

Épargne Placements Québec, responsable de la mise en marché des produits d'épargne du gouvernement du Québec, s'est fixé trois grands objectifs dans le cadre de sa déclaration de services aux citoyens :

- maintenir un haut niveau de confiance avec chacun de ses clients;
- s'assurer que la qualité de la relation avec ses clients est au cœur de ses activités quotidiennes;
- offrir des services de qualité répondant aux attentes de sa clientèle.

L'atteinte de ces objectifs est mesurée périodiquement par des enquêtes de satisfaction. La dernière enquête a été réalisée à l'automne 2017 auprès de 1 003 clients qui avaient été en communication avec le centre d'appels au cours des six mois précédents. À cette occasion, une firme de recherche marketing indépendante a réalisé un sondage téléphonique à l'aide de l'Outil québécois de mesure, un instrument de mesure conçu par le Secrétariat du Conseil du trésor.

Les résultats de l'enquête montrent que pour l'ensemble des sept dimensions de services présentes dans la déclaration de services aux citoyens, la perception à l'égard de la qualité du service offert est toujours très positive. En effet, 98 % des répondants ont alloué une note équivalente ou supérieure à 8 sur 10 à la qualité du service offert. Il s'agit du même résultat que lors de l'enquête de 2015.

La satisfaction globale envers Épargne Placements Québec demeure également à un niveau très élevé puisque 95 % des personnes interrogées ont attribué une note équivalente ou supérieure à 8 sur 10 à ce chapitre. Par rapport à l'enquête réalisée à l'automne 2015, il s'agit du même résultat.

Enfin, la majorité des clients interrogés, soit 95 %, conseilleraient à leur famille ou à leurs amis d'utiliser les services d'Épargne Placements Québec, ce qui constitue toutefois une diminution de deux points de pourcentage par rapport à l'enquête de 2015. Ce résultat témoigne encore une fois d'un niveau de satisfaction et de fidélité très élevé de la clientèle.

■ Indicateurs de performance

Certains indicateurs permettent de mesurer le niveau d'efficacité du centre de relations clients, qui constitue le principal véhicule par lequel Épargne Placements Québec sert sa clientèle.

TABLEAU 10

Indicateurs de performance d'Épargne Placements Québec (en pourcentage)

Indicateurs	Objectifs	Résultats 2017-2018	Résultats 2016-2017
Taux d'abandon des appels	< 4,50	3,07	3,07
Taux de plaintes	< 0,05	0,01	0,02

■ Résultats

L'encours des produits d'épargne au 31 mars 2018 était de 10,3 milliards de dollars, comparativement à 9,9 milliards de dollars au 31 mars 2017, ce qui représente une hausse de 4,0 % durant l'année financière 2017-2018. Par ailleurs, le nombre de clients au 31 mars 2018 était de 173 115, comparativement à 176 174 au 31 mars 2017, ce qui représente une diminution de 1,7 %.

1.3 Résultats à l'égard du plan d'action de développement durable 2015-2020

Le présent rapport fournit les résultats en matière de développement durable, basés essentiellement sur le Plan d'action de développement durable 2015-2020 du ministère des Finances.

TABLEAU 11

Résultats relatifs au plan d'action de développement durable 2015-2020

Action	Indicateur	Cible	Résultats 2017-2018
1.1 Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation du papier et le transport de documents	Révision d'activités administratives, dans le but de réduire l'impression et la transmission de documents	D'ici 2020, avoir revu au moins deux procédures	En cours : Un processus a été revu
1.2 Réduire l'impact environnemental des déplacements des employés par la mise en place d'outils pour effectuer des vidéoconférences faciles d'accès et sécuritaires	Nombre d'employés ayant accès à des systèmes de vidéoconférence	Accès à 100 % des employés du Ministère d'ici 2020	Cible atteinte : Acquisition de trois stations mobiles à la disposition de l'ensemble des employés du Ministère leur permettant d'effectuer des vidéoconférences
1.3 Réduction du nombre d'imprimantes	Diminution du nombre d'imprimantes au Ministère	Diminution de 25 % des imprimantes d'ici 2020	En cours : Le nombre d'imprimantes a diminué de 43, ce qui représente une baisse de 23 %
1.4 Réalisation d'évènements écoresponsables	Nombre de huis clos budgétaires écoresponsables	100 % des huis clos budgétaires qui sont écoresponsables	En cours : huis clos budgétaire écoresponsable le 27 mars 2018
1.5 Intégrer des considérations écoresponsables aux lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle du Ministère	Ajout d'une clause sur le développement durable aux lignes internes	Utilisation de la clause dans tous les contrats, si applicable	En cours : Une clause sur le développement durable sera ajoutée aux <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle du ministère des Finances</i> au plus tard à la fin de l'année 2018
2. Mettre en œuvre des activités contribuant à informer et à sensibiliser le personnel à la démarche du développement durable	Compilation des activités de sensibilisation et des actions mises en œuvre dans le cadre du développement durable	s. o.	En cours : <ul style="list-style-type: none"> – 109 nouveaux employés ont été sensibilisés – Deux nouvelles ont été publiées dans l'intranet pour que le personnel soit sensibilisé aux différents aspects du développement durable
3. Poursuivre les consultations lors de l'élaboration de politiques et de stratégies	Nombre de groupes ou d'associations rejoints ou participant aux consultations	s. o.	En cours : <ul style="list-style-type: none"> – 60 groupes rencontrés – 4 000 participants à un sondage en ligne
4. Mettre en valeur la culture dans les stratégies de développement économique	Compilation de mesures visant la mise en valeur de la culture	s. o.	En cours : 18 mesures inscrites dans le Plan économique du Québec de mars 2018
5. Implanter ou modifier des mesures favorisant le développement durable	Compilation de mesures mises en place ou bonifiées visant à adopter de bonnes pratiques favorisant le développement durable	s. o.	En cours : 39 mesures inscrites dans le Plan économique du Québec de mars 2018
6. Élaborer une stratégie gouvernementale en matière d'écofiscalité	Publication d'une stratégie gouvernementale sur l'écofiscalité d'ici l'hiver 2017	s. o.	Cible atteinte : Publication du document <i>Le recours à l'écofiscalité</i> en décembre 2017

Orientation gouvernementale**Objectif gouvernemental**

1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique (activité incontournable)

Action 1.1 : Mettre en place des mesures visant la réduction de l'utilisation du papier et le transport de documents

En 2017, le processus de demandes de dotation a été revu. Les demandes sont maintenant entièrement transmises et approuvées de façon électronique.

Action 1.2 : Réduire l'impact environnemental des déplacements des employés par la mise en place d'outils pour effectuer des vidéoconférences faciles d'accès et sécuritaires

La cible a été atteinte en 2017-2018 avec l'acquisition de trois stations mobiles à la disposition de l'ensemble des employés du Ministère leur permettant d'effectuer des vidéoconférences.

Action 1.3 : Réduction du nombre d'imprimantes

Dans le cadre de la rationalisation du parc d'impression, le nombre d'imprimantes a diminué de 43, ce qui représente une baisse de 23 %. Le ratio d'utilisateurs par imprimante a ainsi augmenté. Le Ministère poursuit ses efforts menant à l'atteinte de la cible.

Action 1.4 : Réalisation d'événements écoresponsables

Le huis clos budgétaire 2018-2019 s'est tenu au Centre des congrès de Québec, le 27 mars 2018, dans un bâtiment certifié LEED-EB niveau argent et BOMA BEST niveau 3. Une certification LEED Canada de niveau or pour l'aménagement intérieur des espaces commerciaux a aussi été attribuée au secteur utilisé.

- Le Centre des congrès de Québec est situé à proximité du lieu d'où proviennent la majorité des participants. Il est desservi par le transport en commun et est accessible aux personnes à mobilité réduite.
- Des navettes sont utilisées pour transporter le personnel du ministère des Finances sur les lieux du huis clos.
- Le Centre des congrès de Québec applique des mesures de recyclage et de collecte de matières résiduelles pendant les étapes de montage et de démontage et installe des stations de récupération pour les matières résiduelles.
- Les repas sont servis sous forme de buffet dans de la vaisselle durable.
- Toutes les communications liées à l'évènement sont faites par échanges électroniques.
- Les documents en format papier distribués sur place sont imprimés sur du papier 100 % recyclé Enviro 100.

Action 1.5 : Intégrer des considérations écoresponsables aux lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle du Ministère

La clause suivante sera ajoutée au document *Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle du ministère des Finances* lors de la prochaine mise à jour du document, prévue au plus tard en décembre 2018 :

- Les documents d'appels d'offres du ministère des Finances doivent contenir la clause suivante, si applicable :
 - *Le prestataire de services doit fournir, avec sa soumission, une preuve qu'il répond à l'exigence de la spécification de développement durable et de l'environnement couvrant [indiquer le domaine visé par la spécialité en cause].*

Objectif ministériel 1 : Améliorer les pratiques visant à réduire l'impact environnemental du Ministère

Orientation gouvernementale**Objectif gouvernemental**

1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Action 2 : Mettre en œuvre des activités contribuant à informer et à sensibiliser le personnel à la démarche du développement durable

Dans le cadre des activités de sensibilisation, 109 nouveaux employés ont été rencontrés en 2017-2018 à l'occasion de l'accueil personnalisé de la Direction des ressources humaines (DRH). Afin de les familiariser avec leur nouveau milieu de travail, la DRH a informé ces employés des politiques du Ministère, des programmes et de divers services offerts par la Direction des ressources humaines et les a invités à visualiser la capsule vidéo créée par le Centre de leadership et de développement des compétences. Ils ont également été invités à consulter la section Développement durable de l'intranet du Ministère pour s'informer à ce sujet et accéder aux outils afin de contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, en adoptant de meilleures pratiques au travail. De plus, la DRH ne remet plus de dossiers papier aux nouveaux employés en lien avec les objectifs de développement durable.

Par ailleurs, deux nouvelles ont été publiées dans l'intranet pour que le personnel soit sensibilisé aux différents aspects du développement durable, soit :

- le rappel de la Journée de l'environnement dans l'administration publique et une liste d'astuces pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- la promotion des installations mises en place par le Ministère pour faciliter le transport actif, plus particulièrement le vélo.

Objectif ministériel 2 : Informer et sensibiliser les employés du Ministère au concept de développement durable et à sa prise en compte dans le cadre de leur travail

Orientation gouvernementale**Objectif gouvernemental**

1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

1.3 – Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Action 3 : Poursuivre les consultations lors de l'élaboration de politiques et de stratégies

La prise en compte des préoccupations des parties prenantes et des citoyens dans les politiques et les stratégies gouvernementales est essentielle dans le concept de base de développement durable.

Pour l'année 2017-2018, le gouvernement a recueilli les commentaires de groupes et de citoyens lors des consultations prébudgétaires à l'occasion de l'élaboration du Plan économique du Québec 2018-2019.

Les consultations prébudgétaires s'effectuent de deux façons, soit :

- au moyen de consultations privées, lors desquelles le ministre sollicite des rencontres individuelles avec des représentants de différents groupes et organisations pour échanger sur les orientations possibles que le gouvernement devrait envisager pour poursuivre son action;
- au moyen de consultations en ligne, qui permettent à la population de s'exprimer sur les principaux enjeux influençant la situation économique du Québec.

Les consultations privées se sont tenues du 14 décembre 2017 au 2 mars 2018. Le ministre, des représentants de son cabinet ou son adjoint parlementaire ont rencontré 60 groupes, et plus de 80 mémoires, courriels et lettres ont été reçus.

Les consultations en ligne, quant à elles, ont été lancées le 19 janvier 2018, pour se terminer le 9 mars 2018. Le site a été visité plus de 5 700 fois, et près de 4 000 personnes ont répondu au sondage en ligne.

Finalement, afin de rejoindre le plus de personnes possible, le ministre des Finances a tenu des assemblées publiques dans des universités, et son adjoint parlementaire a rencontré des citoyens en mettant de l'avant des « cafés citoyens » dans quelques régions du Québec.

Objectif ministériel 3 : Mettre l'accent sur les pratiques de consultation dans l'élaboration de politiques et de stratégies

Orientation gouvernementale**Objectif gouvernemental**

1 – Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial (activité incontournable)

Action 4 : Mettre en valeur la culture dans les stratégies de développement économique

Afin de poursuivre son engagement à l'égard de la culture québécoise et de ses artisans, qui constitue l'un des leviers permettant au Québec de connaître son dynamisme culturel actuel, le gouvernement a annoncé différentes mesures dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018 pour la nouvelle politique québécoise de la culture.

Ainsi, pour rapprocher la culture des jeunes et de la collectivité, favoriser la création et l'excellence, appuyer la culture et le patrimoine dans toutes les régions du Québec et pour déployer la culture québécoise dans l'espace numérique, le gouvernement a renforcé son soutien au secteur culturel de 542,4 millions de dollars d'ici 2022-2023 en offrant :

1. un appui de 113 millions de dollars sur six ans, notamment pour offrir des sorties culturelles aux élèves en service de garde en milieu scolaire et pour permettre aux grandes institutions culturelles, telles que le Musée des beaux-arts de Montréal et l'Orchestre symphonique de Québec, de renforcer leurs actions auprès des jeunes et de la communauté;
2. un soutien additionnel de 100 millions de dollars sur cinq ans pour les budgets des programmes du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) destinés à la création, à la production et à la diffusion d'œuvres culturelles québécoises;
3. une bonification de 3 millions de dollars sur cinq ans du crédit d'impôt pour le doublage de films pour favoriser la consolidation de l'industrie au Québec, offrant ainsi aux Québécois des doublages de qualité produits dans leur langue;
4. une aide additionnelle de 2,5 millions de dollars sur cinq ans pour la prolongation du crédit d'impôt pour un premier don important en culture afin de perpétuer l'émergence d'une nouvelle génération de mécènes dans le domaine culturel;
5. une aide additionnelle de 1 million de dollars par l'élimination du plafond d'aide fiscale relatif au crédit d'impôt pour la production d'événements ou d'environnements multimédias présentés à l'extérieur du Québec afin de mieux soutenir les producteurs québécois dans leurs projets de grande envergure;
6. un soutien financier additionnel de 42,4 millions de dollars en 2017-2018 aux institutions québécoises du domaine de la culture pour accentuer encore leur développement et leur rayonnement et, par le fait même, leur contribution à la vitalité culturelle sur l'ensemble du territoire québécois;
7. un soutien de 20 millions de dollars sur cinq ans pour le financement d'initiatives visant à favoriser la création et l'excellence;

8. la bonification de 35,5 millions de dollars sur cinq ans du prélèvement sur les revenus de la taxe spécifique sur les produits du tabac versé au Fonds du patrimoine culturel québécois afin de contribuer au financement de la conservation du patrimoine d'importance sur l'ensemble du territoire québécois;
9. une somme de 5 millions de dollars sur cinq ans pour offrir des visites gratuites un dimanche par mois dans les institutions muséales soutenues par le ministère de la Culture et des Communications afin de favoriser l'accès, la participation et la contribution de tous à la culture;
10. des moyens accrus pour la banque d'affaires de la SODEC, notamment avec une capacité d'emprunt augmentée de 30 millions de dollars, pour lui permettre d'accroître son engagement auprès des entreprises culturelles et de répondre aux besoins de financement de la clientèle existante et de nouveaux clients;
11. des bonifications de 14,6 millions de dollars en 2017-2018 du financement des festivals et événements et de 5 millions de dollars en 2017-2018 de celui des musées qui bénéficient du programme d'aide au fonctionnement des institutions muséales afin qu'ils puissent préparer leur saison 2018-2019 et ainsi contribuer à diversifier l'offre culturelle à la population et rendre la culture accessible dans toutes les régions du Québec;
12. une somme de 5 millions de dollars en 2017-2018 afin de soutenir la Ville de Québec dans sa volonté de diversifier et de bonifier son offre d'événements de grande envergure;
13. un soutien de 45,6 millions de dollars sur cinq ans afin de financer de nouvelles mesures pour appuyer la culture et le patrimoine dans toutes les régions du Québec;
14. une somme additionnelle de 40 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour différentes initiatives présentées dans le Plan culturel numérique afin de permettre aux entreprises culturelles québécoises de bénéficier des outils nécessaires à la création d'œuvres culturelles numériques et d'avoir les moyens technologiques pour les diffuser;
15. l'instauration d'un crédit d'impôt remboursable de 64,7 millions de dollars sur cinq ans pour appuyer la transformation numérique des entreprises de la presse d'information écrite, notamment par le développement de plateformes numériques et d'outils d'analyse de données (intelligence d'affaires), contribuant à augmenter leur capacité de mise en marché afin de générer de nouveaux revenus d'abonnements et de publicités;
16. une bonification de 11,6 millions de dollars sur cinq ans du crédit d'impôt pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise afin d'assurer l'admissibilité des productions destinées à une diffusion sur les plateformes numériques;
17. un montant de 3,5 millions de dollars sur cinq ans au ministère de la Culture et des Communications pour augmenter l'accessibilité à la formation continue offerte par les commissions scolaires et les établissements collégiaux et pour la mise en place de formations visant à répondre à des besoins spécifiques de certains secteurs, dont celui de la culture.

Par ailleurs, un appui de 40 millions de dollars sur cinq ans a été accordé afin que le gouvernement accroisse l'offre de services en francisation auprès des personnes immigrantes pour leur permettre d'acquérir un niveau de connaissance du français favorisant une insertion rapide sur le marché du travail, ainsi qu'une somme de 10 millions de dollars sur cinq ans pour que le gouvernement soutienne davantage d'entreprises par l'achat de formations en francisation en milieu de travail.

Objectif ministériel 4 : Promouvoir la culture en tant que catalyseur de développement économique

Orientation gouvernementale**Objectif gouvernemental**

2 – Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Action 5 : Planter ou modifier des mesures favorisant le développement durable

Afin de soutenir le développement d'une économie verte et responsable, qui considère le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique, le gouvernement a annoncé, dans le cadre du Plan économique du Québec de mars 2018, les actions et les investissements suivants :

1. des investissements de près de 1,8 milliard de dollars pour assurer la mise en œuvre de la Politique de mobilité durable, ce qui porte son engagement à 3,5 milliards de dollars d'ici 2022-2023. Cette politique couvrira les déplacements de personnes et de marchandises et tous les modes de transport, soit le transport collectif et actif ainsi que les transports maritime, ferroviaire et aérien, en complémentarité avec les interventions sur le réseau routier;
 - a. La Politique de mobilité durable prévoit notamment des investissements supplémentaires de près de 700 millions de dollars lors des cinq prochaines années afin de soutenir les organismes de transport collectif dans le développement de l'offre de service, tout en assurant le maintien des services existants.
 - b. De plus, afin d'encourager l'acquisition de véhicules électriques dans le but de poursuivre l'objectif du gouvernement du Québec d'immatriculer 100 000 véhicules électriques d'ici 2020, le gouvernement a annoncé le maintien du programme Roulez électrique jusqu'au 30 juin 2019, assurant un financement additionnel d'au plus 92,1 millions de dollars sur deux ans et la prolongation d'une année du projet pilote favorisant l'acquisition de véhicules électriques d'occasion.
2. une somme additionnelle de 17,2 millions de dollars sur trois ans pour développer une filière hydrogène au Québec. Cette somme permettra notamment la réalisation d'une étude technico-économique sur la filière hydrogène, la mise à jour des différentes normes applicables à l'hydrogène et l'installation d'au moins une station multicarburants sur le territoire du Québec d'ici 2019;
3. une bonification de l'aide financière pour les biocarburants produits au Québec de plus de 34 millions de dollars sur cinq ans, par le prolongement temporaire des crédits d'impôt remboursables pour production d'éthanol et de biodiesel, qui correspondent dorénavant à un montant fixe par litre;
4. un soutien de 17 millions de dollars à la Ville de Québec pour la mise en place d'un ambitieux plan de revitalisation et de mise en valeur de ses rivières. Ce projet mettra en valeur des secteurs parfois négligés et permettra de redonner aux citoyens l'accès aux rivières;
5. un investissement de 3 millions de dollars afin de permettre la mise en œuvre d'un sentier linéaire longeant la falaise de Sillery, à Québec. Ce sentier de près de trois kilomètres reliera plusieurs des grands domaines et points d'intérêt de cet arrondissement historique;
6. une aide financière additionnelle de 3 millions de dollars sur quatre ans pour le nettoyage des sites d'entreposage et la disposition sécuritaire des matières résiduelles dangereuses au Nunavik;

7. un appui additionnel de 25 millions de dollars pour la mise en place de mesures structurantes, qui permettront aux communautés autochtones de participer activement à la gestion des ressources, avec notamment pour objectif commun de favoriser la mise en valeur de la faune et l'aménagement durable des forêts;
8. un investissement de 40,9 millions de dollars pour la valorisation et la gestion efficace du réseau d'aires protégées afin de respecter les objectifs de 17 % d'aires protégées en zones terrestres et d'eaux intérieures et de 10 % en zones marines et côtières d'ici 2020;
9. un investissement de 16,2 millions de dollars afin d'appuyer les MRC dans l'élaboration des plans régionaux en matière de gestion des milieux humides et hydriques et de faciliter la conciliation du développement économique du territoire avec la conservation de la biodiversité;
10. un investissement de 98,5 millions de dollars pour la réhabilitation de terrains contaminés;
 - a. De cet investissement, 75 millions de dollars serviront à la réhabilitation de terrains contaminés situés sur le territoire de la ville de Montréal, alors que 23,5 millions de dollars serviront à compléter la décontamination des sols de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres sur le territoire de la ville de Québec.
11. des crédits additionnels de 13 millions de dollars pour protéger des espèces menacées, notamment en renforçant l'encadrement réglementaire en matière de protection et de conservation des habitats fauniques et en établissant des partenariats financiers avec des organismes de conservation pour l'acquisition de terrains;
12. la mise en place de la phase II du Programme de lutte contre les carpes asiatiques par l'ajout de 5 millions de dollars sur trois ans;
13. une aide additionnelle de 8 millions de dollars afin de lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes, qui constituent une menace pour la diversité biologique, l'environnement, l'économie et la société;
14. un appui de 25 millions de dollars pour la mise en place de la prochaine stratégie québécoise de l'eau et pour l'amélioration continue de la gestion de l'eau;
15. une bonification de 14,4 millions de dollars du financement accordé aux organismes de bassins versants afin d'assurer la poursuite de leurs activités de concertation régionale et de concevoir des mandats adaptés au contexte moderne de gestion intégrée de l'eau, notamment au regard de la conservation des milieux humides et hydriques;
16. l'instauration du Fonds bleu, doté d'une enveloppe de 10 millions de dollars, qui permettra notamment de financer des mesures de protection du territoire maritime et de ses écosystèmes dans les bassins versants, de même que des projets liés à la préservation, à la mise en valeur et à la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent;
17. le financement, à hauteur de 3,8 millions de dollars, du projet de recherche Odyssée Saint-Laurent, qui permettra de développer les connaissances scientifiques sur le fleuve Saint-Laurent, son estuaire et son golfe, dans le but de favoriser la prospérité économique et l'utilisation durable et sécuritaire des ressources naturelles;

18. une aide additionnelle de 16,5 millions de dollars sur cinq ans pour soutenir les différents partenaires qui contribuent à la protection de l'environnement et aux initiatives qui favorisent la promotion d'une utilisation durable de l'eau;
 - a. Cet appui additionnel versé essentiellement aux conseils régionaux de l'environnement et au Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec assurera un financement plus stable et des actions plus efficaces et mieux planifiées de la part de ces organismes.
19. un investissement de 6,9 millions de dollars afin de développer l'expertise du gouvernement relativement aux impacts des changements climatiques sur les inondations. L'amélioration des connaissances liées aux changements climatiques et aux inondations permettra de soutenir la réalisation d'un système de cartographie dynamique qui contribuera à la réduction des conséquences des inondations;
20. une aide financière supplémentaire de 55 millions de dollars accordée aux municipalités pour procéder à divers travaux en matière d'appréciation, de prévention et d'atténuation des impacts des sinistres liés aux aléas climatiques;
21. des investissements supplémentaires de 7,3 millions de dollars pour réformer le régime d'autorisation environnementale qui, tout en maintenant les plus hautes exigences en matière de protection de l'environnement, permettra de réduire le fardeau réglementaire et administratif imposé aux promoteurs et contribuera à maintenir un environnement d'affaires favorable au développement économique;
22. le financement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est bonifié de 0,9 million de dollars par année à partir de 2018-2019, afin de lui permettre de mener à bien les mandats qui lui sont confiés, dont le volume serait appelé à augmenter en raison, notamment, des modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement, qui prévoient une participation accrue du public dans les processus d'autorisation, l'assujettissement des projets liés à l'exploration et à l'exploitation d'hydrocarbures ainsi que la mise en place d'un processus d'évaluation environnementale stratégique lors de l'élaboration de stratégies, de plans et de programmes par les ministères et les organismes;
23. la mise en œuvre du Plan d'action pour la croissance et les technologies propres, doté de 72,5 millions de dollars, et le soutien au secteur des technologies propres par le capital de risque pour stimuler la croissance de ce secteur afin d'atteindre les cibles du gouvernement;
24. des investissements de 2,5 millions de dollars sur cinq ans, dans le cadre des initiatives pour soutenir différents secteurs d'activités dans leur transformation numérique, pour permettre au Tribunal administratif des marchés financiers d'accompagner les autres tribunaux administratifs sous la responsabilité du gouvernement vers une numérisation de leurs activités;
25. des investissements de près de 1 milliard de dollars au cours des cinq prochaines années, dans le cadre du Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur, pour donner une nouvelle impulsion au virage numérique du système éducatif québécois. Ce plan permettra entre autres l'utilisation d'outils numériques et la mise en place de l'offre de formation à distance, ce qui favorisera la diminution de l'utilisation du papier et la réduction du nombre de déplacements des étudiants et des enseignants;
26. des investissements additionnels de 500 millions de dollars d'ici 2022-2023, dans le cadre du Plan pour moderniser le système de justice, pour actualiser les façons de faire en misant sur la technologie afin de mieux servir les citoyens. Ces améliorations permettront notamment de tenir des audiences sans papier;

27. la mise en œuvre d'un fonds innovant pour la transition énergétique ayant pour objectif de fournir un financement innovant qui facilite et accélère la mise en place de mesures écoénergétiques dans les bâtiments du secteur commercial. Ce fonds, doté d'une capitalisation de 30 millions de dollars et financé en parts égales par le gouvernement et Fondation, vise non seulement à contribuer à la réduction des émissions de GES et à l'amélioration du bilan carbone des entreprises, mais également à générer des économies pour les entreprises participantes;
28. l'octroi d'une somme de 30 millions de dollars sur trois ans pour le programme ÉcoPerformance. Ce programme vise à réduire les émissions de GES et la consommation énergétique des entreprises, des institutions et des municipalités par le financement de projets liés à la consommation et à la production d'énergie, de même qu'à l'amélioration des procédés;
29. la prolongation, pour une année additionnelle à compter du 1^{er} avril 2018, du crédit d'impôt remboursable RénoVert dans le but de contribuer davantage au développement durable;
 - a. La prolongation de RénoVert entraînera un coût de 171,5 millions de dollars pour le gouvernement sur deux ans. Rappelons que ce crédit d'impôt a été instauré en mars 2016 et prolongé d'un an en mars 2017.
30. une somme additionnelle de 20 millions de dollars sur trois ans pour le soutien à l'innovation dans le domaine de l'efficacité énergétique et de la réduction des émissions de GES pour la bonification du programme Technoclimat, lequel soutient des projets d'innovation technologique aux stades de recherche et développement, de démonstration, de mesurage et de précommercialisation;
31. une bonification de 38 millions de dollars d'ici 2021-2022 pour donner les moyens à Fondation de poursuivre sa mission particulière visant à soutenir, à promouvoir et à encourager le développement durable dans les PME québécoises;
 - a. Cet appui a permis à Fondation de s'engager à investir un minimum de 100 millions de dollars sur trois ans dans des entreprises, des fonds ou des projets visant notamment la lutte contre les changements climatiques.
32. un montant de 500 millions de dollars sur le marché canadien pour la réalisation de la deuxième émission d'obligations vertes du Québec. Le programme des obligations vertes émises par le gouvernement sert à lever des capitaux qui seront affectés à des projets qui engendrent des bénéfices tangibles pour le Québec en matière de protection de l'environnement, de réduction des émissions de GES ou d'adaptation aux changements climatiques. Les projets financés respecteront les lois et les règlements protégeant l'environnement au Québec et devront apporter des avantages concrets sur le plan environnemental;
 - a. L'organisme CICERO (Center for International Climate Research) a émis une opinion indépendante sur le cadre de référence du programme d'obligations vertes du Québec, et la plus haute cote possible, soit la cote « *dark green* » (vert foncé), a été attribuée.

33. la mise en œuvre d'une nouvelle politique bioalimentaire québécoise de près de 349 millions de dollars sur cinq ans, laquelle prévoit notamment :
- a. sensibiliser les consommateurs et leur offrir une éducation alimentaire en luttant par exemple contre le gaspillage alimentaire par la transmission de bonnes pratiques,
 - b. appuyer l'investissement dans les entreprises afin de répondre aux normes en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique,
 - c. favoriser la réalisation de projets d'innovation avec les partenaires en accomplissant, par exemple, des mandats complémentaires avec les centres de recherche et d'expertise dans les domaines jugés prioritaires par les secteurs de production, dont la réduction des pesticides, la surveillance phytosanitaire, la santé des sols, la réduction des impacts environnementaux, la gestion agricole et le développement en serriculture,
 - d. soutenir la croissance accélérée de la production biologique au Québec par la prolongation du Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique, la bonification de l'aide financière pour certaines initiatives liées à l'agriculture biologique dans le cadre du programme Prime-Vert et par la poursuite des actions visant la valorisation de l'alimentation biologique auprès des consommateurs,
 - e. encourager les pratiques responsables pour la santé des sols,
 - f. appuyer l'adoption de bonnes pratiques pour assurer la biosécurité et la mise en œuvre de plans de mesures d'urgence en santé animale,
 - g. créer un programme de développement bioalimentaire et territorial qui permettra notamment d'optimiser l'utilisation des terres,
 - h. implanter des laboratoires d'innovation bioalimentaire territoriale qui donneront la possibilité de documenter des modèles d'affaires différents et de tester les conditions propices à l'établissement et au développement d'entreprises bioalimentaires durables contribuant à la vitalité du territoire,
 - i. prolonger le financement du Programme de soutien au drainage et au chaulage des terres afin d'assurer une amélioration continue des rendements des terres dans les régions;
34. un soutien financier de 40 millions de dollars pour lutter contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le but de protéger les peuplements en forêts publiques et privées, et ce, le plus rapidement possible afin de réduire les impacts à long terme de l'épidémie;
35. une aide de 14 millions de dollars sur trois ans pour un reboisement additionnel en forêt publique étant donné les dommages causés par l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette;
36. un investissement de 6,5 millions de dollars pour appuyer l'industrie par le développement de solutions novatrices et des projets pilotes structurants qui permettront de répondre à deux enjeux majeurs en forêt feuillue, soit l'aménagement des forêts dégradées et l'optimisation de l'utilisation des bois récoltés;
37. un soutien de 11,5 millions de dollars d'ici 2022-2023 pour favoriser l'exploitation minière, dans le but de réduire l'empreinte environnementale, en améliorant la valorisation des résidus miniers et ainsi mieux prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux liés au développement du secteur;

38. la valorisation de l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle, en bonifiant de 45 millions de dollars sur trois ans le Programme de biomasse forestière résiduelle, ce qui permettra un soutien d'environ 100 millions de dollars des investissements du secteur privé et l'augmentation de l'utilisation de la biomasse forestière résiduelle par la mise en place d'une aide fiscale pouvant atteindre 6,9 millions de dollars sur cinq ans pour encourager la production d'huile pyrolytique à base de biomasse forestière;
39. la poursuite du projet Valorisation Carbone Québec, avec l'octroi d'un montant additionnel de 7,5 millions de dollars dans le but d'atteindre l'objectif de démonstration et de développement dans le domaine de la capture et de la valorisation du carbone.
 - a. Le financement accordé permettra de bonifier et de poursuivre le développement des connaissances et des meilleures pratiques relatives aux technologies de capture et de séquestration du carbone au Québec.

Objectif ministériel 5 : Favoriser le recours aux incitatifs fiscaux et non fiscaux pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Orientation gouvernementale**Objectif gouvernemental**

2 – Développer une économie prospère d'une façon durable, verte et responsable

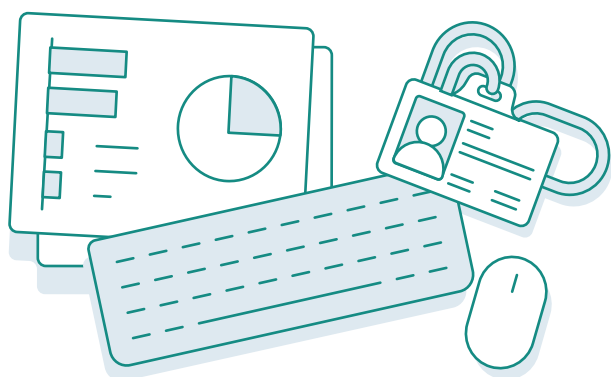
2.3 – Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Action 6 : Élaborer une stratégie gouvernementale en matière d'écofiscalité

Le ministère des Finances a publié le document *Le recours à l'écofiscalité* en décembre 2017. Ce dernier a été réalisé en collaboration avec six autres ministères. Cette stratégie gouvernementale servira de guide à l'administration publique dans son intégration de mesures écofiscales au Québec.

Les mesures écofiscales sont définies comme des mesures économiques qui s'appuient sur les principes de l'utilisateur-payeur, du pollueur-payeur et de l'internalisation des coûts. Elles visent à décourager les activités nuisibles et à encourager les activités bénéfiques pour l'environnement, notamment sa conservation.

Objectif ministériel 6 : Mettre en place une stratégie gouvernementale en matière d'écofiscalité



UTILISATION DES RESSOURCES

**Rapport
annuel
de gestion
2017-2018**

2. UTILISATION DES RESSOURCES

2.1 Ressources humaines

Le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* fournit divers résultats en matière de ressources humaines, ce qui permet une meilleure appréciation de la gestion administrative du Ministère. Les résultats portent sur :

- la répartition de l'effectif par secteur d'activité;
- la formation et le perfectionnement du personnel;
- les taux de départs volontaires.

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

TABLEAU 12

Effectif au 31 mars⁽¹⁾

Secteur d'activité	2017-2018	2016-2017	Écart
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	30	28	2
Politiques aux particuliers et à l'économique	50	49	1
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	18	22	-4
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	40	38	2
Politique budgétaire	49	42	7
Relations fédérales-provinciales, dette, régimes de retraite et opérations financières	94	92	2
Comptabilité gouvernementale	165	167	-2
Bureau du sous-ministre, secrétariat, affaires juridiques, communications et services administratifs	118	111	7
Fonds de financement	13	12	1
TOTAL⁽²⁾	577	561	16⁽³⁾

(1) Il s'agit de l'effectif en poste au 31 mars, soit le nombre de personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

(2) Ce tableau ne présente pas le total des effectifs ni la consommation des heures rémunérées transposées en équivalent temps complet (ETC) en lien avec la cible du total des effectifs établie par le Conseil du trésor.

(3) Les travaux associés au rapport préélectoral et les besoins grandissants en technologie de l'information expliquent l'augmentation des effectifs pour l'année 2017-2018.

Source : SAGIR.

TABLEAU 13

Heures rémunérées par secteur d'activité en 2017-2018

Secteur d'activité	2017-2018	2016-2017	Écart
Droit fiscal, optimisation des revenus et politiques locales et autochtones	44 772	42 720	2 052
Politiques aux particuliers et à l'économique	90 634	89 524	1 110
Politiques relatives aux institutions financières et au droit corporatif	33 814	36 163	-2 349
Politiques fiscales aux entreprises, au développement économique et aux sociétés d'État	70 906	69 027	1 879
Politique budgétaire	84 116	80 822	3 294
Relations fédérales-provinciales, dette, régimes de retraite et opérations financières	165 982	165 336	646
Comptabilité gouvernementale	294 529	298 983	-4 454
Bureau du sous-ministre, secrétariat, affaires juridiques, communications et services administratifs	200 072	201 350	-1 278
Fonds de financement	22 091	22 779	-688
Total en heures rémunérées⁽¹⁾	1 006 914	1 006 703	211
Total en ETC transposé⁽²⁾	551	551	0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires du personnel régulier et du personnel occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires.

(2) Le total en ETC transposé est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

Source : SINBAD.

Formation et perfectionnement du personnel

TABLEAU 14

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité (en dollars)

Champ d'activité	2017	2016
Favoriser le développement des compétences	250 546	282 900
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	181 251	66 028
Acquérir des connaissances technologiques	28 347	75 748
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	89 704	99 456
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	92 741	87 548

Sources : Système de gestion de la formation Odin du ministère des Finances du Québec et SAGIR.

TABLEAU 15

Évolution des dépenses en formation

Répartition des dépenses en formation	2017	2016
Proportion de la masse salariale (en %)	1,44	1,33
Nombre moyen de jours de formation par personne	2,60	2,71
Somme allouée par personne (en dollars)	1 131	1 091

Sources : Système de gestion de la formation Odin du ministère des Finances du Québec et SAGIR.

TABLEAU 16

Jours de formation selon la catégorie d'emploi

Catégorie d'emploi	2017	2016
Cadre	349	211
Fonctionnaire	228	228
Professionnel	901	1 136

Sources : Système de gestion de la formation Odin du ministère des Finances du Québec et SAGIR.

Taux de départs volontaires

TABLEAU 17

Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier
(en pourcentage)

	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Taux de départs volontaires	10,3	13,1	7,8

Sources : Système de mouvements de personnel de la Direction des ressources humaines du ministère des Finances du Québec et SAGIR.

2.2 Ressources informationnelles

Les dépenses et investissements en ressources informationnelles (RI) du ministère des Finances de l'exercice financier 2017-2018 sont composés des activités d'encadrement et de continuité et des projets en RI de la Direction principale de la sécurité et des systèmes d'information, de la Direction principale de l'évolution des systèmes et des processus du Contrôleur des finances et de la Direction de l'information budgétaire et des processus du Secteur de la politique budgétaire.

Dépenses et investissements prévus et réels

TABLEAU 18

Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2017-2018

(en milliers de dollars)

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables prévus (investissement)	Coûts capitalisables réels (investissement)	Coûts non capitalisables prévus (dépenses)	Coûts non capitalisables réels (dépenses)
Activités d'encadrement	—	—	781,4	917,3
Activités de continuité	313,0	398,4	7 399,2	6 370,5
Dossiers	392,0	296,8	328,9	268,0
TOTAL	705,0	695,2	8 509,5	7 555,8

Sources : *Programmation annuelle des ressources informationnelles 2017-2018* et *Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2017-2018* du ministère des Finances du Québec.

L'écart s'explique principalement par des postes non dotés, des études d'avant-projets non réalisées ainsi que par un contrat de maintenance informatique prévu, mais non attribué.

Liste et état d'avancement des principaux projets

TABLEAU 19

Liste et état d'avancement des principaux dossiers en ressources informationnelles

(en pourcentage)

Liste des dossiers	Avancement	Explication sommaire des écarts
Rapport préélectoral	79,2	Le projet progresse comme prévu.
Mise à jour du progiciel Integrity	—	Le projet a été suspendu le 18 décembre 2017, et reporté en 2018-2019.
Gestion des mesures fiscales	10,0	Le projet progresse comme prévu.

Source : *Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2017-2018* du ministère des Finances du Québec.

Liste des principaux dossiers en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées

TABLEAU 20

Liste des principaux dossiers en ressources informationnelles des autres ressources y étant affectées

(en milliers de dollars)

Liste des dossiers	Ressources humaines prévues ⁽¹⁾	Ressources humaines utilisées ⁽¹⁾	Ressources financières prévues ⁽²⁾	Ressources financières utilisées ⁽²⁾	Explication sommaire des écarts
Rapport préélectoral	72,0	135,1	288,0	296,8	La dépense annuelle est plus élevée que prévu puisque les ressources internes ont contribué davantage à la réalisation du projet. Le budget global du dossier sera toutefois respecté.
Mise à jour du progiciel Integrity	112,1	69,2	118,8	16,0	Le projet a été suspendu le 18 décembre 2017, et reporté en 2018-2019.
Gestion des mesures fiscales	—	47,7	—	—	Le projet n'avait pas été planifié dans la programmation annuelle en ressources informationnelles 2017-2018. Il a été financé à même les crédits en ressources informationnelles.

(1) Les coûts en ressources humaines correspondent aux dépenses en rémunération du personnel.

(2) Les coûts en ressources financières comprennent les services internes, les services externes, les acquisitions et la location de biens, ainsi que les frais connexes.

Sources : *Bilan annuel des réalisations en ressources informationnelles 2017-2018* et *Programmation annuelle des ressources informationnelles 2017-2018* du ministère des Finances du Québec.

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Les travaux se poursuivent pour permettre une meilleure conformité du site Web www.finances.gouv.qc.ca aux standards d'accessibilité.

TABLEAU 21

Suivi de la mise en œuvre des standards d'accessibilité Web en 2017-2018

Éléments	Explications
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards d'accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> – Page d'accueil du site respectant les standards dans une large mesure – Mise en ligne de calculateurs programmés en HTML5 afin de permettre une meilleure accessibilité aux calculateurs relatifs au coût de garde quotidien, au revenu disponible et à la réduction du fardeau fiscal (outils consultables à partir d'un appareil mobile ou d'une tablette) – Assistance offerte à l'utilisateur – Ajout de la version HTML des communiqués du budget, du discours sur le budget, du budget en bref et des communiqués ministériels
Liste des sections ou des sites Web encore non conformes	<ul style="list-style-type: none"> – Certains formulaires, documents, microsites, tableaux et graphiques

2.3 Ressources financières et budgétaires

Le *Rapport annuel de gestion 2017-2018* présente les résultats en matière de ressources financières et budgétaires, plus particulièrement les résultats des dépenses par orientation stratégique du Ministère.

Dépenses par orientation stratégique

TABLEAU 22

Dépenses et évolution par orientation stratégique

(en milliers de dollars, sauf indication contraire)

Orientations stratégiques	Budget de dépenses 2017-2018 ⁽¹⁾	Dépenses probables 2017-2018 ⁽²⁾	Dépenses réelles 2016-2017 ⁽³⁾	Écart ⁽⁴⁾	Variation ⁽⁵⁾ (en %)
Orientation 1					
Assurer une saine gestion des finances publiques	83 497,8	38 076,7	39 290,6	-1 213,9	-3,1
Orientation 2					
Assurer un environnement fiscal compétitif, équitable et simple	75 566,3	23 358,0	17 867,5	5 490,5	30,7
Orientation 3					
Mettre en place un environnement propice au développement d'une économie prospère	11 791,0	9 546,6	8 017,0	1 529,6	19,1
Orientation 4					
Exercer un rôle-conseil au sein de l'appareil gouvernemental	17 123,1	15 171,7	15 246,0	-74,3	-0,5
Sous-total	187 978,2	86 153,0	80 421,1	5 731,9	7,1
Service de la dette et autres	7 785 588,1	7 289 640,2	7 573 483,3	-283 843,1	-3,7
TOTAL	7 973 566,3	7 375 793,2	7 653 904,4	-278 111,2	-3,6

(1) SECRETARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR, Budget de dépenses 2017-2018 : crédits des ministères et organismes et plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes.

(2) SAGIR, états financiers préliminaires du Ministère pour l'exercice se terminant le 31 mars 2018. Les dépenses sont dites probables, car elles peuvent être modifiées tant que les travaux de vérification effectués dans le cadre de la préparation des *Comptes publics 2017-2018* ne sont pas terminés.

(3) Ministère des Finances du Québec, *Comptes publics 2016-2017*.

(4) Écart entre les dépenses probables 2017-2018 et les dépenses réelles 2016-2017.

(5) Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles 2016-2017.

Comparaison entre le budget de dépenses et les dépenses probables en 2017-2018

Les dépenses probables ventilées par orientation stratégique du Ministère en 2017-2018 sont en baisse de 101,8 millions de dollars par rapport au budget de dépenses.

Cette réduction, liée principalement aux orientations 1 et 2, s'explique par la provision pour moderniser les systèmes d'information dans le secteur de la santé et la provision pour des initiatives concernant les revenus dont les dépenses sont comptabilisées dans d'autres ministères.

Comparaison entre les dépenses probables 2017-2018 et les dépenses réelles 2016-2017

Les dépenses probables ventilées par orientation stratégique du Ministère en 2017-2018 sont en hausse de 5,7 millions de dollars par rapport aux dépenses réelles 2016-2017.

Cette augmentation provient essentiellement d'annonces inscrites dans le Plan économique du Québec de mars 2017 pour la promotion de la recherche dans le domaine des politiques publiques (orientation 2) et pour l'accélération du développement du secteur des boissons alcooliques (orientation 3).

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

■ Répartition de l'effectif en heures rémunérées

TABLEAU 23

Répartition de l'effectif⁽¹⁾ en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Catégorie	Heures travaillées (1)	Heures supplémentaires (2)	Total des heures rémunérées (3) = (1) + (2)	Total en ETC transposé (4) = (3)/1 826,3	Nombre d'employés
Personnel d'encadrement	145 125	156 ⁽²⁾	145 281	80	86
Personnel professionnel	671 273	12 262	683 535	374	391
Personnel infirmier	—	—	—	—	—
Personnel enseignant	—	—	—	—	—
Personnel de bureau, technicien et assimilé	171 910	4 172	176 082	96	99
Agentes et agents de la paix	—	—	—	—	—
Personnel ouvrier et personnel d'entretien et de service	2 015	—	2 015	1	1
Total en heures	990 323	16 590	1 006 914		
Total en ETC transposé (Total des heures/1 826,3)	542	9	551		

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la Loi sur la fonction publique.

(2) Il s'agit d'heures supplémentaires effectuées avant la promotion à titre de personnel d'encadrement.

Source : SINBAD.

■ Contrats de service de 25 000 \$ et plus

TABLEAU 24

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018

Catégorie	En nombre	En dollars
Contrats de service avec une personne physique ⁽¹⁾	4	270 000
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ⁽²⁾	16	9 342 981
Total des contrats de service	20	9 612 981

(1) Il s'agit d'une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

(2) Cette catégorie inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.



AUTRES EXIGENCES ET RENSEIGNEMENTS

**Rapport
annuel
de gestion
2017-2018**

3. EXIGENCES DÉCOULANT DE LOIS ET DE POLITIQUES ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

3.1 Accès à l'égalité en emploi

Données globales de l'effectif

TABLEAU 25

Effectif régulier au 31 mars 2018

Nombre de membres de l'effectif régulier	554
--	-----

Source : SAGIR.

TABLEAU 26

Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2017-2018

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
	38	46	47	47

Source : SAGIP.

TABLEAU 27

Embauche des membres de groupes cibles en 2017-2018

Statut d'emploi	Nombre total de personnes embauchées 2017-2018	Nombre de membres d'une communauté culturelle embauchés	Nombre d'anglophones embauchés	Nombre d'Autochtones embauchés	Nombre de personnes handicapées embauchées	Nombre de personnes embauchées d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche des membres d'au moins un groupe cible par statut d'emploi (en %)
Régulier	38	3	1	—	—	4	10,5
Occasionnel	46	8	—	1	1	10	21,7
Étudiant	47	12	—	—	1	13	27,7
Stagiaire	47	8	1	—	—	8	17,0

Source : SAGIP.

TABLEAU 28

Évolution du taux d'embauche global des membres de groupes cibles par statut d'emploi (en pourcentage)

Statut d'emploi	2017-2018	2016-2017	2015-2016
Régulier	10,5	10,0	2,3
Occasionnel	21,7	11,4	42,9
Étudiant	27,7	28,1	10,3
Stagiaire	17,0	22,9	26,3

Source : SAGIP.

TABLEAU 29

Évolution de la représentativité des membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Groupe cible	Taux de représentativité dans l'effectif régulier au 31 mars 2018 (en %)		Taux de représentativité dans l'effectif régulier au 31 mars 2017 (en %)		Taux de représentativité dans l'effectif régulier au 31 mars 2016 (en %)	
	Nombre au 31 mars 2018		Nombre au 31 mars 2017		Nombre au 31 mars 2016	
Communautés culturelles	44	7,9	43	8,2	46	8,3
Autochtones	3	0,5	3	0,6	3	0,5
Anglophones	2	0,4	1	0,2	3	0,5
Personnes handicapées	6	1,1	6	1,1	5	0,9

Source : SAGIR.

TABLEAU 30

Représentativité des membres de groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emploi au 31 mars 2018

Groupe cible	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel		Personnel technicien		Personnel de bureau		Agentes et agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Communautés culturelles	3	4,1	36	9,5	4	6,3	1	3,6	—	—	—	—	44	7,9
Autochtones	1	1,4	1	0,3	1	1,6	—	—	—	—	—	—	3	0,5
Anglophones	—	—	2	0,5	—	—	—	—	—	—	—	—	2	0,4
Personnes handicapées	—	—	4	1,1	—	—	2	7,1	—	—	—	—	6	1,1

Source : SAGIR.

TABLEAU 31

Taux d'embauche des femmes en 2017-2018 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	38	46	47	47	178
Nombre total de femmes embauchées	13	20	24	21	78
Taux d'embauche des femmes (en %)	34,2	43,5	51,1	44,7	43,8

Source : SAGIP.

TABLEAU 32

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2018

	Personnel d'encadrement ⁽¹⁾	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	85	377	63	28	—	1	554
Femmes	22	184	55	23	—	—	284
Taux de représentativité des femmes (en %)	25,9	48,8	87,3	82,1	—	—	51,3

(1) Sont inclus les titulaires d'emploi supérieur et les cadres.
Source : SAGIR.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Chaque année, le personnel de la Direction des ressources humaines propose le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) à l'ensemble des gestionnaires. Toutefois, puisqu'aucun nouveau participant au PDEIPH n'a été accueilli au Ministère au cours des trois dernières années, aucun nouveau projet n'a été soumis au Centre de services partagés du Québec.

TABLEAU 33

Autres mesures ou actions en 2017-2018 (activités de formation des gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

Mesure ou action	Groupe ciblé	Nombre de personnes visées
Diffusion d'un communiqué afin d'encourager le dépôt de projets dans le cadre du PDEIPH	Emplois supérieurs et cadres	85
Diffusion d'une nouvelle sur l'intranet lors de la Semaine nationale de la santé mentale	Tous les employés	618
Diffusion d'une nouvelle sur l'intranet lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées	Tous les employés	618
Élaboration et dépôt du Plan d'action 2018-2019 à l'égard des personnes handicapées	Tous les employés	618
Offre d'un service d'ergonomie et d'adaptation des postes de travail afin d'assurer un environnement de travail fonctionnel pour tous	Tous les employés	618

3.2 Emploi et qualité de la langue française

TABLEAU 34

Comité permanent et mandataire

Avez-vous un mandataire?	Oui
Combien d'employées et employés votre organisation compte-t-elle?	Cinquante ou plus
– Moins de cinquante	
– Cinquante ou plus	
Avez-vous un comité permanent?	Oui
Si oui, y a-t-il eu des rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice? Si oui, combien?	Oui, 1 rencontre

TABLEAU 35

Statut de la politique linguistique institutionnelle

Votre ministère ou organisme a-t-il adopté une politique linguistique institutionnelle?	Oui, approuvée le 17 février 2016
– Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après que vous ayez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	
Depuis son adoption, cette politique linguistique institutionnelle a-t-elle été révisée?	Non
– Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité de l'organisme après que vous ayez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française?	

TABLEAU 36

Implantation de la politique linguistique institutionnelle

Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle?	Oui, réunion du comité permanent
– Si oui, expliquez lesquelles.	
– Si non, durant le prochain exercice, quelles activités prévoyez-vous tenir pour faire connaître votre politique linguistique et pour former le personnel quant à son application?	

3.3 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Statistiques sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels

Durant l'exercice 2017-2018, le ministère des Finances a reçu 129 demandes de documents administratifs et de renseignements personnels. Les documents demandés concernent principalement des dépenses effectuées par le Ministère, des travaux produits par celui-ci ou encore des renseignements concernant ses actions en matière de politiques budgétaires ou fiscales.

TABLERAU 37

Nombre total de demandes reçues

Nombre total de demandes reçues	129
---------------------------------	-----

La majorité des demandes traitées¹¹ au cours de l'exercice 2017-2018, soit 88, l'ont été dans un délai de vingt jours.

TABLERAU 38

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

Délais de traitement	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectifications
0 à 20 jours	70	18	—
21 à 30 jours	31	1	—
31 jours et plus ⁽¹⁾	1	—	—
TOTAL	102	19	—

(1) Il a été convenu avec le demandeur que la réponse à sa demande d'accès à l'information lui serait transmise dans un délai de plus de trente jours.

Par ailleurs, 76 demandes ont été acceptées ou partiellement acceptées, et 20 ont été refusées. Pour 25 des demandes reçues, le Ministère ne détenait aucun document ou a transféré la demande à un autre organisme public.

De manière générale, les motifs invoqués pour l'accès partiel ou le refus en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels sont que les documents demandés :

- constituent, en partie ou en totalité, des analyses, des avis ou des recommandations d'un membre du Ministère et renferment des renseignements ayant des incidences sur l'économie ou sur les décisions administratives ou les politiques, en application des articles 37 à 39;
- contiennent des renseignements confidentiels industriels, commerciaux ou financiers du Ministère ou d'un tiers, au sens des articles 21 à 24;
- appartiennent au ministre ou à son cabinet, au sens de l'article 34;
- révéleraient une politique budgétaire du gouvernement avant que le ministre des Finances ne la rende publique, en vertu de l'article 30.1;

¹¹ Les demandes traitées sont celles dont le traitement a été terminé au cours de l'année financière. La date de réception pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de celles qui ont été traitées pourraient différer.

- appartiennent à un organisme d'un autre gouvernement, en vertu des articles 18 et 19;
- contiennent des renseignements personnels confidentiels, au sens des articles 53 et 54.

TABLEAU 39

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décisions rendues	Documents administratifs	Renseignements personnels	Rectifications	Dispositions invoquées
Acceptée (entièrement)	45	9	—	
Partiellement acceptée	21	1	—	9, 13, 14, 18, 19, 21, 22, 23, 24, 28.1, 30.1, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 53, 54
Refusée (entièrement)	11	9	—	
Autres	25	—	—	1, 48
TOTAL	102	19	—	

TABLEAU 40

Nombre total de demandes ayant fait l'objet d'accommodement raisonnable et nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information

Nombre total de demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	—
Nombre d'avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	2

Diffusion de l'information

Conformément au Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels, le ministère des Finances diffuse sur son site Web des documents et des renseignements administratifs tels que :

- son organigramme et le nom des membres du personnel de direction ou d'encadrement du Ministère;
- le plan de classification;
- la liste des engagements financiers de plus de 25 000 \$ transmise au Secrétariat du Conseil du trésor;
- les réponses ainsi que les documents joints concernant les décisions favorables des demandes d'accès à l'information;
- des renseignements relatifs aux frais, dont ceux liés aux déplacements, aux véhicules de fonction, à la formation, à la participation à des colloques, à des congrès ou à des réceptions, ou à la télécommunication et à la location d'espaces.

Activités relatives à l'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels

Au cours de l'année 2017-2018, le Comité ministériel sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels du ministère des Finances a tenu une séance.

De plus, des travaux de mise à jour du *Guide de référence – Accès à l'information* ont débuté à l'automne. Ce guide se veut un outil de travail contenant la procédure et les informations relatives au traitement des dossiers de demandes d'accès à l'information.

Enfin, à la demande d'un secteur, le responsable de l'accès à l'information a réalisé une présentation afin de le renseigner sur le traitement d'une demande d'accès à l'information au Ministère, notamment en ce qui a trait au rôle du responsable de l'accès ainsi qu'à celui des secteurs.

3.4 Divulgence d'actes répréhensibles

La Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics a pour objet de faciliter la divulgation d'actes répréhensibles commis, ou sur le point d'être commis, à l'égard d'un organisme public et d'établir un régime général de protection contre les représailles dans l'intérêt public.

Une procédure de divulgation ainsi qu'un formulaire Web sécurisé ont été instaurés afin que le Ministère réponde aux exigences de la Loi.

La procédure a été établie afin que les employés puissent faire une divulgation de manière anonyme et que les informations transmises soient traitées confidentiellement.

Le Ministère n'a reçu aucune divulgation d'actes répréhensibles au cours de la dernière année.

3.5 Politique de financement des services publics

La Politique de financement des services publics vise, grâce à de meilleures pratiques tarifaires, à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et à assurer la transparence et la reddition de comptes du processus tarifaire. Conformément à cette politique, les ministères et organismes sont tenus d'effectuer une reddition de comptes annuelle sur la tarification des biens et services.

En conformité avec sa mission, le ministère des Finances présente des politiques dans les domaines économique, fiscal, budgétaire et financier du gouvernement, et ce, lors du discours sur le budget. Le jour du dépôt du budget à l'Assemblée nationale, le Ministère doit tenir une séance à huis clos afin de faire connaître aux représentants des médias et des groupes socioéconomiques les choix budgétaires du gouvernement.

À titre de bien public, la divulgation du contenu du discours sur le budget n'est pas tarifée, tout comme les documents remis aux participants lors de cette occasion.

Une exception doit toutefois être considérée : lors du huis clos budgétaire, un repas est servi puisque la majorité des participants se présentent sur les lieux en début de matinée et ne peuvent les quitter qu'après la levée de ce huis clos, soit en fin d'après-midi. Une contribution est perçue auprès des représentants des groupes socioéconomiques, des fiscalistes, des économistes et des médias pour couvrir les frais de repas en totalité.

Biens et services tarifés

TABEAU 41

Niveau de financement des services tarifés

(en dollars, sauf indication contraire)

Biens ou services tarifés	Revenus probables ⁽¹⁾ 2017-2018	Coût des services	Niveau de financement atteint (en %)
Service de repas lors de la séance du huis clos du 27 mars 2018 et frais afférents	44 140	45 201	98

(1) Les revenus sont dits probables tant que les travaux de vérification effectués pour les *Comptes publics 2017-2018* du gouvernement ne seront pas terminés.

Le niveau de la contribution demandée a été réévalué à l'hiver 2018 en vue du discours sur le budget 2018-2019. Par ailleurs, il est prévu que la tarification soit révisée selon l'évolution des coûts engagés.

Au cours de l'exercice 2017-2018, il n'y a pas eu de nouveaux biens ou services tarifés. De plus, le ministère des Finances n'avait aucun bien ou service pouvant être assujéti à la Politique de financement des services publics qui n'était pas tarifé.

3.6 Allègement réglementaire et administratif

Le gouvernement a rendu publique, à l'hiver 2018, sa nouvelle Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif – Pour une réglementation intelligente.

Selon cette politique, des comptes doivent être rendus concernant les réalisations découlant des engagements rendus publics en matière d'allègement réglementaire et administratif. Au cours de l'exercice 2017-2018, le ministère des Finances a posé des gestes en cette matière, notamment par la révision de lois et de règlements visant les entreprises ainsi que par l'amélioration de processus internes.

Révision des lois et règlements

Le ministère des Finances souscrit à la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif en réalisant notamment une révision quinquennale des lois et règlements touchant les entreprises. Il s'agit d'un facteur essentiel allant dans le sens des priorités gouvernementales liées à la croissance et à la productivité.

En ce sens, au cours de l'exercice 2017-2018, le Ministère a notamment travaillé à l'élaboration du projet de loi numéro 141, Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières, qui a été déposé à l'Assemblée nationale à l'automne 2017.

Ce projet de loi, du côté de la Loi sur les assurances et de la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, remplace des textes datant dans certains cas de plus de quarante ans afin de, notamment, mettre à jour le droit relatif au fonctionnement interne de ces institutions financières et de simplifier la tâche complexe qu'est devenue leur application.

Par ailleurs, le Ministère a collaboré étroitement à l'élaboration du projet de loi numéro 170, Loi modernisant le régime juridique applicable aux permis d'alcool et modifiant diverses dispositions législatives en matière de boissons alcooliques, déposé à l'hiver 2018 par le ministre de la Sécurité publique.

Ce projet de loi vient notamment mettre en œuvre des dispositions annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec visant par exemple à autoriser les titulaires de permis de distillateur à vendre leurs produits sur les lieux de fabrication pour consommation dans un autre endroit.

De plus, le Ministère a travaillé à l'élaboration du projet de Règlement modifiant le Règlement sur l'utilisation de matières premières par le titulaire d'un permis de production artisanale de vin, qui a été publié dans la *Gazette officielle du Québec* en mai 2018. Les modifications apportées viennent notamment limiter les contraintes imposées aux producteurs artisans de vin.

Allègement administratif

Le Ministère est responsable de l'administration du Programme pour les centres financiers internationaux (programme CFI) et du Programme pour la création de nouvelles sociétés de services financiers (programme NSSF). En tant qu'administrateur de ces programmes, le ministère des Finances a la responsabilité de vérifier, chaque année, que les sociétés financières titulaires d'un certificat de qualification à l'égard d'une mesure fiscale satisfont aux critères d'admissibilité énoncés dans la Loi.

Au cours de l'exercice 2017-2018, le Ministère a réalisé des travaux visant à optimiser le processus interne de gestion de ces mesures fiscales relatives aux sociétés financières. Ces travaux visent à accroître son efficacité et son efficacité dans le traitement des dossiers, et ce, afin de répondre aux exigences qu'il s'est fixé dans sa déclaration de services.

Pendant la période couverte, 100 % des demandes complètes reçues pour les programmes CFI et NSSF ont été traitées à l'intérieur du délai fixé de soixante jours.

Mesures fiscales

Au cours de l'année financière 2017-2018, le ministère des Finances est intervenu à plusieurs occasions pour simplifier le régime fiscal ou pour en améliorer l'équité et l'intégrité. Des mesures ont aussi été instaurées, alors que d'autres ont été modifiées ou supprimées.

À cet égard, le ministère des Finances a publié onze bulletins d'information au cours de l'exercice 2017-2018. Il a également annoncé des mesures fiscales dans les renseignements additionnels du Plan économique du Québec, publié le 27 mars 2018.

3.7 Liste des lois relevant de l'autorité du ministre

Lois dont l'application relève du ministre des Finances

Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Loi sur l'administration fiscale* (RLRQ, chapitre A-6.002)

Loi sur l'Agence du revenu du Québec* (RLRQ, chapitre A-7.003)

Loi sur l'assurance-dépôts (RLRQ, chapitre A-26)

Loi sur les assurances (RLRQ, chapitre A-32)

Loi sur l'Autorité des marchés financiers¹² (RLRQ, chapitre A-33.2)

Loi sur les biens non réclamés* (RLRQ, chapitre B-5.1)

Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec (RLRQ, chapitre C-2)

Loi constituant Capital régional et coopératif Desjardins (RLRQ, chapitre C-6.1)

Loi sur les centres financiers internationaux* (RLRQ, chapitre C-8.3)

Loi sur les compagnies¹³ (RLRQ, chapitre C-38)

Loi sur les compagnies de télégraphe et de téléphone¹⁴ (RLRQ, chapitre C-45)

Loi sur les compagnies minières¹⁵ (RLRQ, chapitre C-47)

Loi sur les coopératives de services financiers (RLRQ, chapitre C-67.3)

Loi sur le courtage immobilier (RLRQ, chapitre C-73.2)

Loi concernant les dépôts au Bureau général de dépôts pour le Québec (RLRQ, chapitre D-5.1)

Loi sur la distribution de produits et services financiers (RLRQ, chapitre D-9.2)

Loi concernant les droits sur les transferts de terrains* (RLRQ, chapitre D-17)

Loi sur les entreprises de services monétaires¹⁶ (RLRQ, chapitre E-12.000001)

Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001)

¹² Le ministre des Finances est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception des dispositions relatives aux fonctions et pouvoirs exercés par l'Autorité pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ, chapitre C-65.1), dont la responsabilité relève du ministre qui est président du Conseil du trésor. Art. 749 de la Loi.

¹³ Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, sauf de celles relatives aux responsabilités confiées au Registraire des entreprises qui relèvent du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 1 de la Loi.

¹⁴ Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, sauf de celles relatives aux responsabilités confiées au Registraire des entreprises qui relèvent du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 26 de la Loi.

¹⁵ Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, sauf de celles relatives aux responsabilités confiées au Registraire des entreprises qui relèvent du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 23 de la Loi.

¹⁶ Le ministre des Finances est chargé de l'application de la présente loi, à l'exclusion des articles 8, 9 et 49 et du deuxième alinéa de l'article 76, dont l'application est à la charge du ministre de la Sécurité publique. Art. 85 de la Loi.

Loi sur l'exercice des activités de bourse au Québec par Nasdaq (RLRQ, chapitre E-20.01)

Loi sur Financement-Québec (RLRQ, chapitre F-2.01)

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi (RLRQ, chapitre F-3.1.2)

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (RLRQ, chapitre F-3.2.1)

Loi instituant le Fonds du Plan Nord (RLRQ, chapitre F-3.2.1.1.1)

Loi sur les frais de garantie relatifs aux emprunts des organismes gouvernementaux (RLRQ, chapitre F-5.1)

Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.02)

Loi sur l'impôt minier* (RLRQ, chapitre I-0.4)

Loi concernant l'impôt sur la vente en détail* (RLRQ, chapitre I-1)

Loi concernant l'impôt sur le tabac* (RLRQ, chapitre I-2)

Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-3)

Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts* (RLRQ, chapitre I-4)

Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011)

Loi sur les instruments dérivés (RLRQ, chapitre I-14.01)

Loi sur les licences* (RLRQ, chapitre L-3)

Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01)

Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires* (RLRQ, chapitre P-2.2)

Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (RLRQ, chapitre P-5.1)

Loi sur les pouvoirs spéciaux des personnes morales¹⁷ (RLRQ, chapitre P-16)

Loi sur la publicité légale des entreprises* (RLRQ, chapitre P-44.1)

Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1)

Loi sur la réduction du capital-actions de personnes morales de droit public et de leurs filiales (RLRQ, chapitre R-2.2.1)

Loi sur le régime de rentes du Québec^{18*} (RLRQ, chapitre R-9)

Loi sur les régimes complémentaires de retraite¹⁹ (RLRQ, chapitre R-15.1)

¹⁷ Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, sauf de celles relatives aux responsabilités confiées au Registraire des entreprises qui relèvent du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 54 de la Loi.

¹⁸ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application des dispositions de la présente loi dont l'application ne relève pas du ministre du Revenu. Art. 228 de la Loi. Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévues dans cette loi. Décret n° 412-2016 du 25 mai 2016, (2016) 148 G.O. 2, 2923.

¹⁹ Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévues dans cette loi. Décret n° 412-2016 du 25 mai 2016, (2016) 148 G.O. 2, 2923.

Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite²⁰ (RLRQ, chapitre R-17.0.1)

Loi sur le remboursement d'impôts fonciers* (RLRQ, chapitre R-20.1)

Loi sur le remplacement de programmes conjoints par un abattement fiscal (RLRQ, chapitre R-21)

Loi sur la restructuration des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur universitaire²¹ (RLRQ, chapitre R-26.2.1)

Loi sur Retraite Québec²² (RLRQ, chapitre R-26.3)

Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal²³ (RLRQ, chapitre S-2.1.1)

Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec (RLRQ, chapitre S-11.0102)

Loi sur la Société des alcools du Québec²⁴ (RLRQ, chapitre S-13)

Loi sur la Société des loteries du Québec (RLRQ, chapitre S-13.1)

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (RLRQ, chapitre S-29.01)

Loi sur les sociétés par actions²⁵ (RLRQ, chapitre S-31.1)

Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts (RLRQ, chapitre S-37.01)

Loi sur la taxe de vente du Québec* (RLRQ, chapitre T-0.1)

Loi concernant la taxe sur les carburants* (RLRQ, chapitre T-1)

Loi concernant la taxe sur la publicité électronique* (RLRQ, chapitre T-2)

Loi concernant la taxe sur les télécommunications* (RLRQ, chapitre T-4)

Loi sur les valeurs mobilières (RLRQ, chapitre V-1.1)

²⁰ Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, du ministre des Finances et de l'Économie et du ministre du Travail prévues à la présente loi. Décret n° 412-2016 du 25 mai 2016, (2016) 148 G.O. 2, 2923.

²¹ Le ministre responsable de l'application de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite (RLRQ, chapitre R-15.1) est responsable de l'application de la présente loi, à l'exception des sections I, II et III du chapitre V, qui relèvent du ministre responsable de l'application du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27). Art. 97 de la Loi.

²² La responsabilité de l'application de cette loi est confiée au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (L.Q. 2015, c. 20, a. 63). Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévues à la présente loi. Décret n° 412-2016 du 25 mai 2016, (2016) 148 G.O. 2, 2923.

²³ Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale prévues à la présente loi, à l'exception des sections I, II et III du chapitre IV et de l'article 52, en ce qui concerne la nomination d'un arbitre. Décret n° 412-2016 du 25 mai 2016, (2016) 148 G.O. 2, 2923.

²⁴ Le ministre des Finances est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception de l'article 29.1, des premier, deuxième et troisième alinéas de l'article 30, des articles 30.1 à 34, 35 à 35.3, 36 à 36.3, 37.2 et 38 à 55.7 dont l'application relève du ministre de la Sécurité publique. Art. 61 de la Loi.

²⁵ Le ministre des Finances est chargé de l'application des dispositions de la présente loi, à l'exception de celles relatives aux responsabilités confiées au Registraire des entreprises dont l'application relève du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 494 de la Loi.

Lois dont l'application relève partiellement du ministre des Finances

Loi sur l'assurance automobile²⁶ (RLRQ, chapitre A-25)

Loi sur l'assurance parentale^{27*} (RLRQ, chapitre A-29.011)

Loi sur les contrats des organismes publics^{28*} (RLRQ, chapitre C-65.1)

Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre^{29*} (RLRQ, chapitre D-8.3)

Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, chapitre F-2.1)

Loi sur les infrastructures publiques³⁰ (RLRQ, chapitre I-8.3)

Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière* (RLRQ, chapitre M-11.5)

Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation³¹ (RLRQ, chapitre M-14)

Loi sur les normes du travail^{32*} (RLRQ, chapitre N-1.1)

Loi sur la publicité légale des entreprises^{33*} (RLRQ, chapitre P-44.1)

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec^{34*} (RLRQ, chapitre R-5)

Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance^{35*} (RLRQ, chapitre S-4.1.1)

Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie-James³⁶ (RLRQ, chapitre S-9.1)

*** Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre du Revenu prévues à la présente loi.** (Décret n° 412-2016 du 25 mai 2016, (2016) 148 G.O. 2, 2923)

²⁶ Le titre VI, Groupement des assureurs automobiles, le titre VII, Pouvoirs de l'Autorité des marchés financiers en matière de données statistiques et de tarification, et les articles 193.1 à 193.3 sont sous la responsabilité du ministre des Finances. Art. 204 de la Loi.

²⁷ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception des dispositions du chapitre IV dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 152 de la Loi.

²⁸ Le ministre qui est président du Conseil du trésor est responsable de l'application de la présente loi, à l'exception des deuxième et troisième alinéas de l'article 21.2.1 dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 59 de la Loi.

²⁹ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception de la section II du chapitre II dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 67 de la Loi.

³⁰ Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre des Finances et de l'Économie prévues dans cette loi. Décret n° 412-2016 du 25 mai 2016, (2016) 148 G.O. 2, 2923.

³¹ Le ministre des Finances exerce les fonctions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation relatives à la promotion et à l'aide à l'industrie de l'élevage des chevaux, des courses de chevaux et de l'entraînement des chevaux de course, visées au paragraphe 8 du premier alinéa de l'article 2. Décret n° 412-2016 du 25 mai 2016, (2016) 148 G.O. 2, 2923.

³² Le ministre du Travail est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception du chapitre III.1 dont l'application relève du ministre du Revenu et des articles 84.0.1 à 84.0.7 et 84.0.9 à 84.0.12 dont l'application relève du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Art. 170 de la Loi.

³³ Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception des articles 83 à 85 dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 300 de la Loi.

³⁴ Le ministre de la Santé et des Services sociaux est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception des sections I à I.2 du chapitre IV dont l'application relève du ministre du Revenu et des sections II et III de ce chapitre dont l'application relève du ministre des Finances. Art. 42 de la Loi.

³⁵ Le ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine est chargé de l'application de la présente loi, à l'exception de la sous-section 3 de la section I du chapitre VII dont l'application relève du ministre du Revenu. Art. 135 de la Loi.

³⁶ Le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles est responsable de l'application de la présente loi, sauf à l'égard des responsabilités confiées par la présente loi au ministre des Finances. Décret n° 288-2016 du 13 avril 2016, (2016) 148 G.O. 2, 2327.

3.8 Liste des organismes ou des personnes morales dont les lois constitutives relèvent du ministre

Autorité des marchés financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec

Capital régional et coopératif Desjardins

Chambre de la sécurité financière

Chambre de l'assurance de dommages

Financement-Québec

Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi

Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ)

Institut de la statistique du Québec

Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec

Retraite Québec

Revenu Québec

Société de financement des infrastructures locales du Québec

Société des alcools du Québec

Société des loteries du Québec

Tribunal administratif des marchés financiers

3.9 Liste des publications du Ministère

Liste des publications du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Budget 2018-2019

1. Discours sur le budget 2018-2019
2. Le Plan économique du Québec – Mars 2018
3. Renseignements additionnels 2018-2019
4. Bilan économique du Québec : une économie forte au bénéfice des Québécois
5. Bioalimentaire : une priorité économique et une occasion d'améliorer la santé des Québécois
6. Changements climatiques : des actions pour la réduction des GES
7. Culture : un engagement soutenu pour la culture québécoise
8. Éducation : un plan pour la réussite
9. Emploi : répondre aux défis du marché du travail
10. Fonds des générations : le Québec rembourse sa dette
11. Jeunesse : l'avenir du Québec
12. Justice : un plan pour moderniser le système de justice
13. Mobilité électrique : un développement durable de tous les modes de transport
14. Processus et documentation budgétaires : une reddition de comptes sur les finances publiques de l'État
15. Revenu disponible : plus d'argent pour chaque Québécois
16. Santé : des services de santé accessibles et de qualité
17. Le Plan économique en bref 2018-2019
18. Clé USB – Budget 2018-2019

Bulletins d'information

19. Bulletin d'information 2017-6 – Harmonisation avec diverses mesures fiscales annoncées par le gouvernement fédéral
20. Bulletin d'information 2017-7 – Crédit d'impôt pour la remise en état des résidences secondaires endommagées par les inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans les municipalités du Québec
21. Bulletin d'information 2017-8 – Modifications apportées à diverses mesures à caractère fiscal
22. Bulletin d'information 2017-9 – Application de la taxe sur l'hébergement aux entreprises exploitant une plateforme numérique offrant des unités d'hébergement
23. Bulletin d'information 2017-10 – Mesures annoncées à l'occasion de la présentation du Plan d'action pour assurer l'équité fiscale
24. Bulletin d'information 2017-11 – Mesures annoncées à l'occasion de la présentation de la mise à jour du Plan économique du Québec
25. Bulletin d'information 2017-12 – Harmonisation avec le communiqué 2017-079 du ministère des Finances du Canada
26. Bulletin d'information 2017-13 – Bonification du crédit d'impôt remboursable attribuant une prime au travail
27. Bulletin d'information 2017-14 – Modifications apportées à diverses mesures à caractère fiscal et harmonisation à certaines mesures fiscales fédérales
28. Bulletin d'information 2018-1 – Plafonds et taux régissant l'usage d'une automobile pour l'année 2018
29. Bulletin d'information 2018-2 – Harmonisation avec le communiqué 2017-114 du ministère des Finances du Canada

Comptes publics et reddition de comptes

30. Comptes publics 2016-2017 – Renseignements concernant la rémunération, les fournisseurs et les bénéficiaires, année financière terminée le 31 mars 2017
31. Comptes publics 2016-2017 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec, année financière terminée le 31 mars 2017 : volume I
32. Comptes publics 2016-2017 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : Fonds général et fonds spéciaux, année financière terminée le 31 mars 2017 : volume II
33. Dépenses fiscales – Édition 2017
34. Le Plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2017
35. Le Plan économique en bref – Mise à jour de novembre 2017
36. Nouveaux emprunts du Québec – Exercice financier 2017-2018

Rapport annuel de gestion

37. Rapport annuel de gestion du ministère des Finances 2016-2017

Rapports mensuels des opérations financières

38. Rapport mensuel des opérations financières au 31 janvier 2017
39. Rapport mensuel des opérations financières au 28 février 2017
40. Rapport mensuel des opérations financières préliminaire au 31 mars 2017
41. Rapport mensuel des opérations financières au 31 mai 2017
42. Rapport mensuel des opérations financières au 30 juin 2017
43. Rapport mensuel des opérations financières au 31 juillet 2017
44. Rapport mensuel des opérations financières au 31 août 2017
45. Rapport mensuel des opérations financières au 30 septembre 2017
46. Rapport mensuel des opérations financières au 31 octobre 2017
47. Rapport mensuel des opérations financières au 30 novembre 2017
48. Rapport mensuel des opérations financières au 31 décembre 2017

Sommaires économiques et financiers du Québec

49. Sommaire économique et financier du Québec, 21 novembre 2017
50. Sommaire économique et financier du Québec, 27 mars 2018

Statistiques fiscales des particuliers

51. Statistiques fiscales des particuliers – Année d'imposition 2014

Statistiques fiscales des sociétés

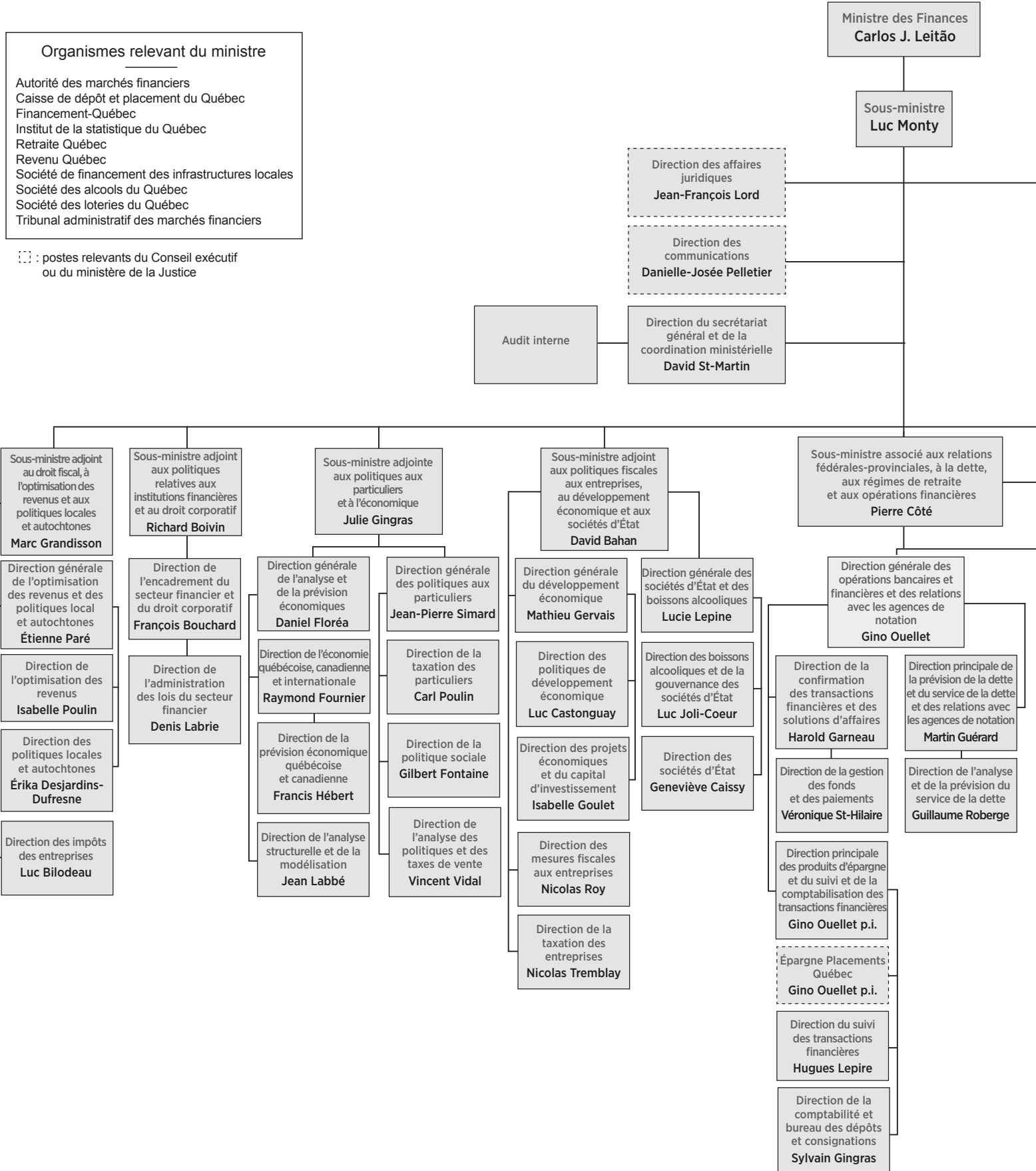
52. Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 2010
53. Statistiques fiscales des sociétés – Année d'imposition 2011

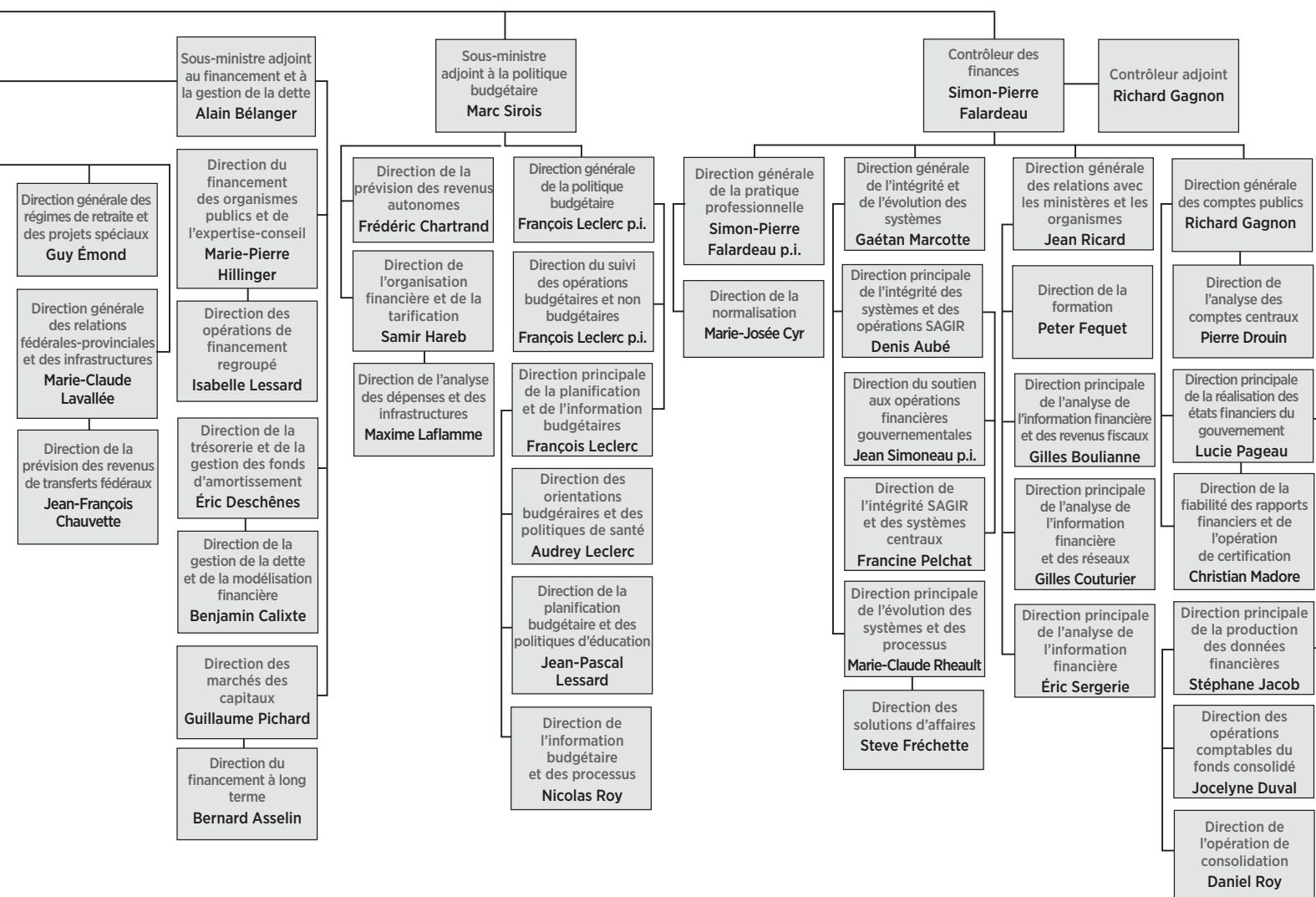
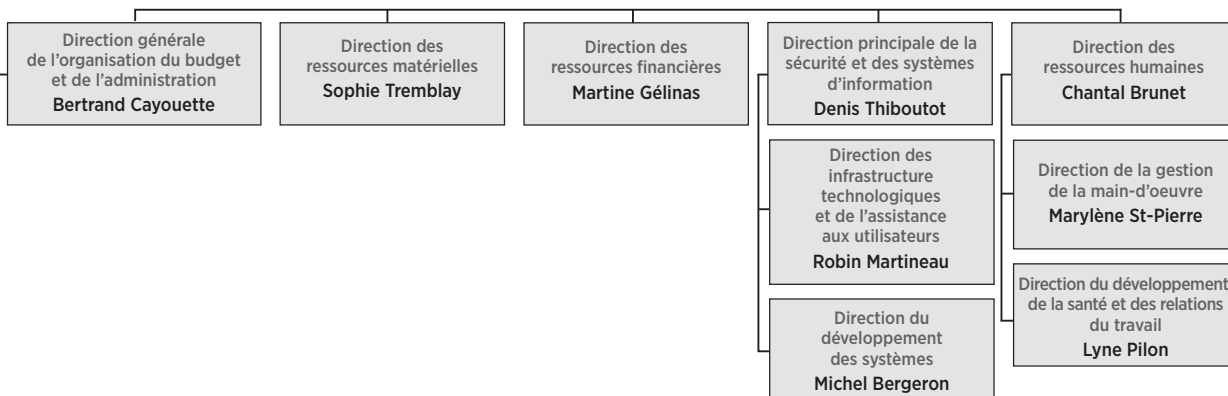
Autres publications

54. États financiers des organismes et des entreprises du gouvernement du Québec 2015-2016
55. Groupe de travail sur la question des clauses de disparité de traitement dans les régimes de retraite : État de situation et pistes de solution
56. Impacts économiques du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec
57. Rapport sur l'application de la Loi sur la Société des alcools du Québec
58. Rapport sur l'application de la Loi sur la Société des loteries du Québec
59. Paradis fiscaux : plan d'action pour assurer l'équité fiscale
60. Paramètres du régime d'imposition des particuliers pour l'année d'imposition 2018
61. Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées – Édition 2017-2018
62. Plan stratégique 2017-2020 du ministère des Finances
63. Rapport sur l'application de la Loi sur les entreprises de services monétaires
64. Rapport sur le financement des services publics 2015-2016
65. Titres et emprunts émis par le Québec – Encours au 30 septembre 2017

ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE DES FINANCES

En date du 27 mars 2018





UN MINISTÈRE
AU CŒUR DE
L'ACTION
GOUVERNEMENTALE